

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU JEUDI 27 MAI 2021 à 18h00**

***Tenu Salle du Météore - 27 route de Frangy - Meythet
sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente***

SOMMAIRE

1.	Compte-rendu des délibérations prises par le Bureau et des décisions et arrêtés pris par la Présidente dans le cadre de leur délégation	10
2.	Fixation du nombre de Conseillers communautaires délégués siégeant au Bureau	15
3.	Election d'un nouveau Conseiller communautaire délégué siégeant au Bureau	16
4.	Désignation dans les organismes du Grand Annecy à la suite d'une démission	19
5.	Orientations en matière de participation citoyenne à l'échelle de l'agglomération du Grand Annecy - Conditions et modalités d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques du Grand Annecy	20
6.	Cadre de coopération entre l'Espace Citoyen et le Grand Annecy	27
7.	Programme partenarial de suivi de la qualité de l'air 2021-2023 sur le territoire du Grand Annecy - Projet Sillon'Air - Convention avec ATMO Auvergne-Rhône-Alpes	29
8.	Programme partenarial de suivi de la qualité de l'air 2021-2023 sur le territoire du Grand Annecy - Projet Sillon'Air - Convention avec Enédis	30
9.	Pépinières d'entreprises - Rabais sur les indemnités d'occupation exigibles pendant les confinements de novembre 2020 et avril 2021 au bénéfice des entreprises des pépinières et hôtels d'entreprises du Grand Annecy bénéficiant du Fonds de Solidarité National et du Fonds Région Unie	31
10.	Semnoz - Adoption des tarifs pour l'été 2021	32
11.	Semnoz - Certification des restes à charge réalisés en vue de la perception de l'aide exceptionnelle du Conseil Départemental de la Haute-Savoie	34

12. Semnoz - Elaboration du plan de gestion du massif - Convention de partenariat public - public entre le Grand Annecy et le Parc naturel régional du Massif des Bauges	35
13. Mise en vente des titres SIBRA sur le site internet "oura.com"	36
14. Ourà - Avenant n°4 à la convention-cadre et avenant n° 3 à la convention du groupement de commandes	39
15. Compte de Gestion 2020 du Budget Principal	42
16. Compte de Gestion 2020 du Budget Transports	45
17. Compte de Gestion 2020 du Budget Eau	45
18. Compte de Gestion 2020 du Budget Semnoz	46
19. Compte de Gestion 2020 du Budget Valorisation des Déchets	47
20. Compte de Gestion 2020 du Budget Pépinières d'Entreprises	47
21. Compte de Gestion 2020 du Budget Aménagement de Zones	48
22. Compte Administratif 2020 du Budget Principal	49
23. Compte Administratif 2020 du Budget Transports	58
24. Compte Administratif 2020 du Budget Eau	61
25. Compte Administratif 2020 du Budget Semnoz	64
26. Compte Administratif 2020 du Budget Valorisation des Déchets	66
27. Compte Administratif 2020 du Budget Pépinières d'Entreprises	69
28. Compte Administratif 2020 du Budget Aménagement de Zones	71
29. Affectation des résultats 2020 du Budget Principal	72
30. Affectation des résultats 2020 du Budget Transports	73
31. Affectation des résultats 2020 du Budget Eau	73
32. Affectation des résultats 2020 du Budget Semnoz	74
33. Affectation des résultats 2020 du Budget Valorisation des Déchets	74
34. Affectation des résultats 2020 du Budget Pépinières d'Entreprises	74
35. Affectation des résultats 2020 du Budget Aménagement de Zones	75
36. Délibération rectificative suite à une erreur matérielle de la délibération n° DEL-2021-34 du 25 mars 2021 fixant les taux de fiscalité 2021	76

37. Approvisionnement en eau potable de la commune de Cusy et mise en place d'un secours réciproque - Convention de coopération avec Grand Lac	76
38. Vente d'un terrain porté par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie au profit du Conseil départemental de Haute-Savoie	78
39. ZAE Pilleuse - Compensation agricole collective - Convention pour le versement de la subvention, entre le Grand Annecy et la CUMA du Chéran	80
40. Autorisation et délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et la Métropole de Lyon - Convention actualisée n°2 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes	82
41. Questions diverses	84

ÉTAIENT PRESENTS

Jean-Pascal ALBRAN, Saint-Eustache
Etienne ANDRÉYS, Annecy
Christian ANSELME, Fillière
Gilles ARDIN, Chapeiry
François ASTORG, Annecy
Olivier BARRY, Annecy
Isabelle BASTID, Groisy
Michel BEAL, Saint-Jorioz
Alexandra BEAUJARD, Annecy
Marie BERTRAND, Annecy
Franck BOGEY, Chavanod
Cécile BOLY, Annecy
Bilel BOUCHETIBAT, Annecy
Corinne BOULAND, Annecy
Catherine BOUVIER, Leschaux
Christian BOVIER, Annecy
Pierre BRUYERE, Poisy
Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Annecy
Christel CASSET, Saint-Sylvestre
Lola CECCHINEL, Annecy
Odile CERIATI-MAURIS, Annecy
Sandrine DALL'AGLIO, Annecy
Noëlle DELORME, Allèves
Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Annecy
Samuel DIXNEUF, Annecy
David DUBOSSON, Mûres
Fabienne DULIEGE, Saint-Félix
Denis DUPERTHUY, Annecy
Elisabeth EMONET, Saint-Jorioz
Chantale FARMER, Annecy
Pierre GEAY, Annecy
Fabien GERY, Annecy
Jean-François GIMBERT, Charvonnex
Anthony GRANGER, Annecy
Aurélie GUEDRON, Annecy
Ségolène GUICHARD, Epagny-Metz-Tessy
Charlotte JULIEN, Annecy
Frédérique KHAMMAR, Villaz
Marion LAFARIE, Annecy
Frédérique LARDET, Annecy
Elisabeth LASSALLE, Poisy
Christiane LAYDEVANT, Annecy
Claire LEPAN, Annecy
Bruno LYONNAZ, Sevrier
Viviane MARLE, Annecy
Jean-Claude MARTIN, Alby-sur-Chéran
Christian MARTINOD, Villaz
Pierre-Louis MASSEIN, Annecy
Antoine de MENTHON, Menthon-Saint-Bernard
Patricia MERMOZ, Cusy
Thomas MESZAROS, Annecy
Aurélien MODURIER, Annecy
Magali MUGNIER, Annecy
Michel MUGNIER-POLLET, Chapelle-Saint-Maurice
Alexandre MULATIER-GACHET, Annecy
Laure ODORICO, Fillière
Xavier OSTERNAUD, Annecy
Gérard PASTOR, Saint-Jorioz

Raymond PELLICIER, Poisy
Marie-Luce PERDRIX, Gruffy
Tony PESSEY, Annecy
Christian PETIT, Annecy
Eric PEUGNIEZ, Annecy
Monique PIMONOW, Montagny-Les-Lanches
Agnès PRIEUR-DREVON, Sevrier
Jean-Luc RIGAUT, Annecy
Marc ROLLIN, Duingt
Christian ROPHILLE, Fillière
Didier SARDA, Talloires-Montmin
Yannis SAUTY, Annecy
Bénédicte SERRATE, Annecy
Anne-Violaine DAUER, suppléante de Thomas TERRIER
Jean-Louis TOÉ, Annecy
Olivier TRIMBUR, Bluffy
Gilles VIVIAN, Chainaz-Les-Frasses

AVAIENT DONNE PROCURATION

Jacques ARCHINARD, Héry-sur-Alby, à Marie-Luce PERDRIX
Frédérique BANGUÉ, Annecy, à Joëlle DERIPPE-PERRADIN
Nicole BLOC, Poisy, à Elisabeth LASSALLE
Patrick BOSSON, Quintal, à Catherine BOUVIER
Henri CHAUMONTET, Groisy, à Isabelle BASTID
Isabelle DIJEAU, Annecy, à Bilel BOUCHETIBAT
Patrick LECONTE, Annecy, à Cécile BOLY
Benjamin MARIAS, Annecy, à Samuel DIXNEUF
Catherine MERCIER-GUYON, Fillière, à Laure ODORICO
Nora SEGAUD-LABIDI, Annecy, à François ASTORG
Guillaume TATU, Annecy, à Aurélie GUEDRON

ETAIENT EXCUSES

Stéphane BOUCLIER, Fillière
Martine COUTAZ, Epagny-Metz-Tessy
Roland DAVIET, Epagny-Metz-Tessy
Gilles FRANÇOIS, Argonay
Fabienne GREBERT, Annecy
François LAVIGNE-DELVILLE, Viuz-La-Chiésaz
Philippe MONMONT, Entrevernes
Philippe MORIN, Epagny-Metz-Tessy
Christophe PONCET, Nâves-Parmelan

* * *

Tony PESSEY est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

(La séance est ouverte à 18 heures 13.)

Mme LA PRESIDENTE.- Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons le quorum, nous allons donc pouvoir commencer. Je prie les derniers collègues de bien vouloir prendre place. Merci.

Et je vais de ce pas donner la parole à Mme Ségolène GUICHARD, notre première vice-présidente, qui souhaite prendre la parole en introduction de ce Conseil.

Mme GUICHARD.- *(Epagny-Metz-Tessy)* Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, Roland DAVIET, maire d'Epagny-Metz-Tessy, m'a demandé de vous lire un communiqué avant de démarrer le Conseil de ce soir auquel il sera absent.

« Un pour tous, personne pour un, une belle devise que je vous propose de nous attribuer en matière d'accueil des gens du voyage.

Voilà maintenant des semaines que la zone commerciale du Grand Epagny est occupée illégalement par des caravanes avec des lots de dégradations, d'incivilités, de troubles et de désordres qui vont avec.

Voilà des semaines que nous nous débattons seuls à Epagny-Metz-Tessy pour demander leur expulsion.

Voilà des semaines que nous sommes seuls pour accompagner des commerçants désespérés qui, avec ces caravanes sur leurs parkings, crèvent littéralement la gueule ouverte après des mois d'épidémie.

Dix-sept fois je suis allé sur place, de jour, de nuit, avec ou sans gendarmes, gendarmes que je remercie sincèrement au passage. J'ai appelé au secours en Conférence des Maires. J'ai appelé au secours en Conseil de Communauté. Maintenant ça suffit ! Comme vous le savez, notre Préfet refuse d'engager toute démarche d'expulsion par la voie administrative en raison du non-respect des objectifs fixés dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Mais vous le savez aussi, Epagny-Metz-Tessy remplit presque à elle seule ces objectifs sur le bassin annécien. Avec 78 places en terrain d'accueil, 2 terrains familiaux de 6 places chacun, elle accueille tout au long de l'année des enfants dans les groupes scolaires. Est-ce à dire que plus on est solidaire et plus on est seul ? Si c'est cela, il eût fallu le dire avant, je n'avais sans doute pas bien compris le sens du mot solidaire.

Il manque une dizaine de places à créer sur le territoire de l'agglomération pour remplir les objectifs du schéma et permettre au Préfet de ne plus nous laisser sans solution à Epagny-Metz-Tessy. Qui lève la main tout de suite ?

En attendant qu'une main se lève, je vais rester avec mes collègues conseillers communautaires à Epagny-Metz-Tessy aux côtés des commerçants et des habitants.

Gilles FRANÇOIS, maire d'Argonay, va rester avec moi également car il a la chance de voir arriver illégalement sur sa commune les caravanes qui partent d'Epagny-Metz-Tessy, avant que d'autres arrivent le lendemain bien sûr. Et son terrain familial, il l'a fait depuis longtemps lui aussi.

Bonne réflexion et bonne soirée à tous. »

Ça c'était le mot de Roland DAVIET.

En ce qui me concerne, je vais siéger avec vous ce soir, mais uniquement en ma qualité de vice-présidente. L'élue locale d'Epagny-Metz-Tessy est restée ce soir avec Roland DAVIET dont je suis solidaire, je ne prendrai donc pas part aux votes.

Mme LA PRESIDENTE.- Je te remercie Ségolène. Avant de donner la parole à Jean-Pascal ALBRAN, notre conseiller délégué en charge des gens du voyage, j'aimerais préciser qu'au regard de ce qui vient d'être évoqué nous avons une Conférence des Maires que je ne souhaite pas transformer en conclave puisqu'il n'y aura pas de nouveau dirigeant à nommer, je vous rassure. En revanche, nous aurons sérieusement à prendre des décisions pour accompagner à la fois Jean-Pascal ALBRAN qui a besoin, avec vous, les 34 maires ici présents, et présents demain en Conférence des Maires, de prendre des décisions puisque nous avons un pas à franchir, déjà pour cette année 2021. Ce cap n'est pas important à franchir.

Nous aurons un deuxième cap d'ici 2022 pour l'aire des grands passages, qui sera une autre difficulté puisque nous connaissons un peu les positions et les difficultés que nous avons à trouver cette aire de grands passages. Mais demain nous aurons, en Conférence des Maires, et je vous le dis, une modification substantielle d'agenda. Après l'intervention du colonel, nous aurons à trouver des solutions pour aider Jean-Pascal et l'ensemble des élus concernés sur l'ensemble des territoires, comme Epagny-Metz-Tessy régulièrement, dernièrement Annecy puisque j'ai été moi-même contactée par un dirigeant d'entreprise située avenue de Brogny, ce week-end, dimanche, en m'expliquant qu'il y avait aussi occupation illicite des terrains de son entreprise. Il ne souhaitait pas déposer plainte mais comptait sur l'appui de l'agglomération et des élus ici présents pour faire en sorte que la loi soit respectée.

Pour que la loi soit respectée, il faudra que demain nous puissions nous mettre en conformité, *a minima*, par rapport aux demandes préfectorales et au schéma départemental des gens du voyage que nous avons à respecter au plus vite. J'en termine ici. Je vais donner la parole à Jean-Pascal ALBRAN, et si d'autres souhaitent la prendre, avec plaisir.

M. ALBRAN.- (*Saint-Eustache*) Bonsoir à tous. Pour compléter un peu, j'ai eu Roland DAVIET hier justement, et je comprends son exaspération ainsi que celle de Gilles FRANÇOIS. Roland dit qu'il était seul, mais Julie MAGNIER et moi-même l'avons accompagné. Nous étions présents sur le terrain. J'y étais encore hier soir et avant-hier soir. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, c'est un groupe compliqué.

Mon seul regret c'est que l'agglomération du Grand Annecy a quand même fait beaucoup en termes d'accueil des gens du voyage, puisqu'on a la plus grande aire d'accueil de France. Nous avons 11 terrains familiaux. Effectivement, on le dit depuis le début, nous sommes sur un groupe compliqué, un groupe qui ne rentre dans aucune case, qui n'est pas un grand passage, ce ne sont pas des gens qui souhaitent être sédentarisés. Ce sont des gens que nous avons du mal à cadrer. Ils déménagent le soir et repartent le lendemain. C'est compliqué.

Depuis le début du mandat on travaille déjà avec les maires, et j'espère que vous nous soutiendrez parce qu'on a besoin de vous. On a besoin de vous car effectivement il faut qu'on se mette en règle.

En revanche, je regrette tout de même que nous n'ayons pas plus de soutien de la Préfecture. Dans le cas présent, je pense que nous avons besoin du soutien de la préfecture car c'est un groupe qu'aucun EPCI du Département ne peut prendre en charge. Ce sont des caravanes, ce n'est pas possible. Il n'y a aucun équipement pour les accueillir. Je pense qu'il faudrait qu'on se retourne vers la préfecture de manière à faire un travail ensemble au niveau du Département. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

Cela étant, c'est un groupe qui nous a déjà coûté des sommes folles, et qui va continuer puisque je pense que nous les aurons encore pendant un petit moment.

Merci pour votre aide et merci à tous les maires qui nous ont reçus. Certains ne sont pas venus à nos réunions, c'est regrettable, mais certains maires nous apportent leur soutien, et je compte sur eux pour que nous puissions faire quelque chose.

M. SAUTY.- (*Annecy*) Je suis totalement aligné avec le message de Roland et de Ségolène. On parlait des caravanes que vous avez eues sur vos communes. Sur la commune déléguée de Cran-Gevrier, le week-end dernier c'était 150 caravanes. Une partie est partie ce début de semaine. Je pense que l'effort de solidarité est super important, il nous engage tous.

Personnellement, quand Jean-Pascal m'a demandé un rendez-vous, j'ai accepté tout de suite, j'ai calé un rendez-vous le plus vite possible, et j'ai encore rendez-vous avec lui mercredi matin prochain pour qu'on améliore le terrain familial sur la commune déléguée de Cran-Gevrier. Et j'ai aussi demandé à François ASTORG, maire d'Annecy, d'interpeler le Préfet sur ces sujets.

En tout cas Jean-Pascal, tu peux être assuré de mon soutien dans cette démarche, et j'espère que les maires qui ne t'ont pas répondu te répondront.

M. ALBRAN.- (*Saint-Eustache*) Merci.

Mme PERDRIX.- (*Gruffy*) Je ne sais pas s'il y a eu un problème de mail, mais je n'ai pas eu connaissance d'une réunion à ce sujet.

Pour le Pays d'Alby, c'est un sujet sur lequel nous avons travaillé. Certes avec retard, mais nous y avons travaillé. Et on pourrait *a minima* faire profiter des réflexions que nous avons conduites à M. ALBRAN, que pour le moment je n'ai pas rencontré.

On sait que les territoires hors ville d'Annecy ont aussi leur part à faire, mais j'ignorais qu'il y avait eu des réunions. En tout cas, nous sommes à sa disposition pour lui faire par des réflexions qui avaient été engagées sur le Pays d'Alby.

M. ALBRAN.- (*Saint-Eustache*) On a eu une réunion avec le Pays d'Alby il y environ trois semaines. Nous avons été effectivement entendus. Je n'ai pas de retour sur les travaux qui avaient été effectués dans votre secteur. Mais nous sommes prêts à vous rencontrer à nouveau, il n'y a aucun souci.

Mme PERDRIX.- (*Gruffy*) Monsieur ALBRAN, je n'ai pas eu connaissance de cette réunion, pour autant je me suis occupée du dossier pendant trois ans.

M. ALBRAN.- (*Saint-Eustache*) Eh bien on va refixer une réunion, il n'y a aucun souci.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous aurons donc l'occasion d'en reparler demain en Conférence des Maires. Christian ANSELME.

M. ANSELME.- (*Fillière*) Je voudrais simplement signaler qu'on subit aussi, sans commune mesure avec Epagny-Metz-Tessy j'en ai bien conscience, l'installation de ces gens du voyage. Notamment ce groupe est venu 15 jours à Saint-Martin-Bellevue sur un terrain privé qu'il a laissé dans un état lamentable.

Nous avons eu des échanges avec la Préfecture, on a proposé de les accueillir à Saint-Martin-Bellevue mais à un autre endroit. Jean-Pascal le sait, ils ont refusé de venir.

Il est vrai que ce terrain, qui d'ailleurs appartient au Grand Annecy, sera disponible cet été encore puisqu'ensuite le Conseil Départemental va le racheter pour construire un centre technique. Je crois qu'on délibère ce soir d'ailleurs. Il y a cette possibilité de secours, et la préfecture le sait pertinemment.

Pour les terrains familiaux, dans le Pays de Fillière on doit en fournir. Je sais Jean-Pascal que tu as fait une réunion. Par l'intermédiaire de Christian ROPHILLE, depuis des mois on propose un terrain, mais c'est lié à la modification du PLU. Ce n'est peut-être pas l'emplacement rêvé, mais si ça peut être une solution, on maintient notre proposition.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, et je n'en vois pas, nous allons pouvoir ouvrir ce Conseil communautaire et passer au premier point de l'ordre du jour avec notre vice-président Pierre BRUYERE sur le compte-rendu des délibérations prises par le Bureau.

1. Compte-rendu des délibérations prises par le Bureau et des décisions et arrêtés pris par la Présidente dans le cadre de leur délégation

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Bureau du 30 avril 2021

➤ Pépinières d'entreprises - Convention de partenariat avec l'Ordre des avocats du Barreau d'Annecy

L'ordre des avocats du Barreau d'Annecy est composé d'avocats proposant des compétences affirmées pour accompagner juridiquement les entrepreneurs, tant en amont qu'en aval de leurs projets de création.

En 2016, le Grand Annecy a souhaité renforcer l'accompagnement proposé aux entrepreneurs pour maximiser leur chance de réussite en concluant un partenariat avec le Barreau d'Annecy, formalisé par une convention sans impact financier. Elle définit les modalités de mise en place d'une permanence juridique mensuelle au sein des pôles entrepreneuriaux, permettant aux avocats volontaires de fournir gracieusement aux chefs d'entreprises et porteurs de projets une consultation juridique d'orientation sur tous les sujets relatifs à leur activité.

Cette convention initiale est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Il est proposé de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2021. Elle sera renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction jusqu'en 2023.

Le Bureau a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat entre le Grand Annecy et l'Ordre des Avocats du Barreau d'Annecy ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention.

➤ Pépinières d'entreprises - Convention de partenariat avec l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'Ordre des experts-comptables de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est composé d'experts-comptables proposant des compétences affirmées pour accompagner les entrepreneurs, tant en amont qu'en aval de leurs projets de création.

En 2019, le Grand Annecy a souhaité renforcer l'accompagnement proposé aux entrepreneurs pour maximiser leur chance de réussite en concluant un partenariat avec l'Ordre des experts-comptables de la Région Auvergne-Rhône-Alpes formalisé par une convention sans impact financier. Elle définit les modalités de mise en place d'une permanence mensuelle au sein des pôles entrepreneuriaux permettant aux experts-comptables volontaires de fournir gracieusement aux chefs d'entreprises et porteurs de projets une consultation sur les sujets relatifs à leur activité, en lien avec les compétences des experts-comptables.

Cette convention initiale est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Il est proposé de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2021. Elle sera renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction jusqu'en 2023.

Le Bureau a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat entre le Grand Annecy et l'Ordre des Experts-Comptables ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention.

➤ **Politique forestière du Grand Annecy**

Le Grand Annecy a identifié dans son Plan Climat Air Energie Territorial l'écosystème forestier comme pouvant être un vecteur de biodiversité et un lieu de ressourcement.

L'association des Communes Forestières dispose de compétences pour accompagner les collectivités et les EPCI dans la mise en œuvre de leur politique forestière.

Le Bureau a décidé :

- d'adhérer à l'Association Départementale des Communes Forestières et à la Fédération Nationale,
- de donner son accord au paiement de la cotisation annuelle qui s'élève à 198 €.

Bureau du 7 mai 2021

➤ **Aménagement de la route de Genève (Pringy) – Convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique entre le Grand Annecy et la commune d'Annecy pour des travaux d'eaux pluviales**

La commune d'Annecy prévoit de réaliser les travaux d'aménagement de la route de Genève sur le territoire de la commune déléguée de Pringy, entre le carrefour à feux de Pringy-Gare et son intersection avec la route d'Argonay reconfiguré en carrefour giratoire. Ces travaux rendent nécessaire le dévoiement et le redimensionnement de certains collecteurs d'eaux pluviales.

Les travaux à la charge du Grand Annecy porteront sur la pose de canalisations sur une longueur totale de 111 ml environ, estimés à 80 516,32 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise).

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser l'ensemble des travaux de manière coordonnée et afin d'optimiser les moyens techniques et financiers, il est proposé que le Grand Annecy désigne la commune d'Annecy comme maître d'ouvrage délégué.

Le Bureau a décidé :

- d'approuver les travaux relevant de la compétence « eaux pluviales urbaines » ;
- de déléguer à la commune d'Annecy la maîtrise d'ouvrage des travaux ;
- d'approuver la convention et d'autoriser la Présidente à la signer.

➤ **Aménagement de la route de Poisy – Convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique entre le Grand Annecy et la commune d'Epagny-Metz-Tessy pour des travaux d'eaux pluviales**

La commune d'Epagny-Metz-Tessy prévoit de réaliser les travaux d'aménagement de la route de Poisy, consistant au recalibrage de la voirie avec la reprise des trottoirs et des réseaux d'eaux pluviales.

Les travaux à la charge du Grand Annecy porteront sur :

- le busage du fossé existant avec pose d'un collecteur béton sur un linéaire d'environ 40 ml ;
- la création d'un regard de visite ;
- le raccordement sur le fossé existant.

Ils sont estimés à 8 831,59 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise).

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser l'ensemble des travaux de manière coordonnée et afin d'optimiser les moyens techniques et financiers, il est proposé que le Grand Annecy désigne la commune d'Epagny-Metz-Tessy comme maître d'ouvrage délégué.

Le Bureau a décidé :

- d'approuver les travaux relevant de la compétence « eaux pluviales urbaines » ;
- de déléguer à la commune d'Epagny-Metz-Tessy la maîtrise d'ouvrage des travaux ;
- d'approuver la convention et d'autoriser la Présidente à la signer.

➤ **Demande d'intervention de l'EPF 74 pour le compte de la commune de Sevrier**

La commune de Sevrier souhaite solliciter l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour acquérir une parcelle cadastrée AN 704 sise route d'Epagny, au lieu-dit Cessenaz, au prix de 82 000 €.

L'acquisition de cette parcelle de 567 m², avec un bâtiment de 107 m² au sol, a exclusivement pour destination un équipement public.

Le Bureau a décidé de donner un avis favorable à l'intervention de l'EPF 74.

Décisions de la Présidente

- Organisation de la défense du Grand Annecy dans le cadre du recours de Monsieur MUGNIER contre la délibération n° D-2019-643 du Conseil du 19 décembre 2019 relative à l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme d'Evires, commune de Fillères.
- Gestion des déchets intercommunaux – Réception, tri et conditionnement en vue de la valorisation des déchets issus de la collecte sélective sur le territoire du Grand Annecy – Attribution des 2 lots du marché n° 210206 à l'entreprise suivante :

LOTS	INTITULES	SOCIETES
1	Réception, tri et conditionnement, en vue de leur valorisation des emballages ménagers et journaux magazines collectés en porte à porte ou en apport volontaire - Flux multimatériaux	EXCOFFIER RECYCLAGE
2	Réception, tri et conditionnement, en vue de leur valorisation des emballages ménagers collectés en apport volontaire - Flux corps creux	EXCOFFIER RECYCLAGE

Les marchés sont passés sans montant minimum ni maximum pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2021. Ils seront reconduits tacitement 1 fois pour une période de 12 mois.

- Etude de diagnostic des points d'arrêts de transports urbains, interurbains et scolaires du Grand Annecy - Attribution du marché n° 210105 au groupement d'entreprises AxeSIG (mandataire) / SAS CECIAA Acoeciaa / SAS ADERA. Le marché est passé sans montant minimum et avec un montant maximum de 120 000,00 € HT pour une durée de 2 ans maximum à compter de la notification.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Convention de prestations de services et accompagnement avec la société Pierre VERRON d'une durée de 6 mois.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la société IOKONECT d'une durée de 23 mois.

- Pépinière Les Papeteries – Convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire des locaux avec la SAS ASYNC d'une durée de 23 mois.
- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Avenant n° 1 à la convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire des locaux avec la société JETCYCLE SAS pour l'affectation d'un nouveau bureau en remplacement de celui qu'elle occupe et de 2 places de parking complémentaires.
- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Avenant n° 2 à la convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire des locaux avec la société HELLOWAYS SAS qui porte la durée totale de la convention à 35 mois.
- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la société NCMG SAS d'une durée de 23 mois.
- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la société SPORT DATA INTELLIGENCE d'une durée de 23 mois.
- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la société WISE d'une durée de 23 mois.
- Maintenance corrective et curative, préventive et évolutive des progiciels Airs Délib et Nomad et prestations annexes – Attribution du marché n° 210404 à la société DIGITECH pour un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 160 000 € HT pour toute la durée du marché, soit 4 ans.
- Fonds air bois – Versement des primes aux bénéficiaires.
Le montant total des primes versées s'élève à 28 000 € (14 attributaires ont bénéficié d'une prime de 2 000 €).
- Organisation de la défense du Grand Annecy dans le cadre du recours de plein contentieux de la société BASSO Pierre et Fils demandant indemnisation du préjudice subi dans le cadre de la consultation portant sur des travaux de renforcement de la conduite d'adduction d'eau potable sur la commune d'Annecy (consultation n° 201102).
- Fourniture et pose de contenants enterrés pour la collecte des déchets ménagers résiduels et recyclables en apport volontaire sur le territoire du Grand Annecy - Attribution du marché n° 210204 à la société ASTECH pour des montants minimum de 200 000 € HT et maximum de 2 000 000 € HT pour toute la durée du marché, soit 4 ans.
- Retrait d'une aide allouée par décision n° D-2020-341 relative aux subventions accordées pour l'amélioration de l'habitat.
Il est décidé de retirer la subvention de 1 593 € allouée à un bénéficiaire par décision du 18 septembre 2020, sa demande étant éligible au dispositif intitulé « J'éco-rénove mon logement ».
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 23 374 € à 16 bénéficiaires.
- Bail commercial avec l'entreprise « SAS OFIE (Office Français Inter-entreprises) pour des locaux à usage professionnel situés 21 avenue des Hirondelles à Annecy afin d'accueillir certains services du Grand Annecy. Le bail est consenti pour une durée maximale de 9 ans avec un loyer annuel de 100 000 € HT.

- Marché pour la réalisation de prestations de transfert de tri – Convention de groupement de commandes entre :
 - La Communauté de communes de Cluses Arve et Montagnes
 - La Communauté de communes Fier et Usse
 - La Communauté de communes du Haut-Chablais
 - La Communauté de communes du pays de Cruseilles
 - La Communauté de communes d'Evian Vallée d'Abondance
 - La Communauté de communes des Vallées de Thônes
 - La Communauté d'agglomération du Grand Annecy
 - La Communauté d'agglomération de Thonon
 - Le Syndicat Intercommunal de gestion des Déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE)
 - Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) des Vallées du Mont-Blanc
 - Le Syndicat intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Région de Cluses.

Le SIDEFAGE est désigné comme coordonnateur du groupement.

Pierre BRUYERE est désigné comme membre titulaire et Christian ROPHILLE comme membre suppléant pour siéger à la CAO du groupement avec voix délibérative.

- Fourniture d'électricité – Convention de groupement de commandes avec la Ville d'Annecy et le CIAS.

La Ville d'Annecy est désignée comme coordonnateur du groupement.

Pierre BRUYERE est désigné comme membre titulaire et Alexandre MULATIER-GACHET comme membre suppléant pour siéger à la CAO du groupement avec voix délibérative.

- Travaux sur le tronçon entre le hameau Le Bois et le refuge du Pré Vérel – Commune de Talloires – Montmin – Convention de groupement de commandes avec le SYANE et la commune de Talloires-Montmin.

Le Grand Annecy est désigné comme coordonnateur du groupement.

Pierre BRUYERE est désigné comme membre titulaire et Alexandre MULATIER-GACHET comme membre suppléant pour siéger à la CAO du groupement avec voix délibérative.

- Pépinière d'entreprises Galiléo – Convention de prestations de services et accompagnement avec Gustavo SILVA et Charlotte ALLIX d'une durée de 6 mois.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Convention de prestations de services et accompagnement avec Madame Fanny KOCH d'une durée de 6 mois.
- Balisage et maintenance de la signalétique - Sentiers inscrits au PDIPR du Grand Annecy - Attribution des 5 lots du marché n° 210203 aux entreprises suivantes :

LOTS		SOCIETES	MONTANTS EN € HT	
Lot n°1	Secteur Rive Gauche	SIGNAL ETHIQUE MONTAGNE	Minimum - maximum	1 000 - 20 000
Lot n°2	Secteur Rive Droite	SIGNAL ETHIQUE MONTAGNE	Montant forfaitaire	13 156,00
			Minimum - maximum	1 000 - 20 000
Lot n°3	Secteur Filière	TRAVAUX ENTRETIEN MONTAGNE	Minimum - maximum	1 000 - 20 000

Lot n°4	Secteur Annecy	INFRUCTUEUX (relancé sans publicité ni mise en concurrence selon l'article R2122-8 du Code de la commande publique – « petits lots » d'un montant inférieur à 40 000 € HT et inférieur à 20% de la valeur totale estimée de tous les lots). Attributaire après reconsultation : TEMHA pour un montant forfaitaire de 18 300,00 € HT et un montant minimum-maximum entre 1 000 et 20 000 € HT.		
Lot n°5	Secteur Albanais	SIGNAL ETHIQUE MONTAGNE	Montant forfaitaire	6 308,00
			Minimum - maximum	1 000 - 20 000

Les marchés sont passés pour une durée de 12 mois.

Arrêté de la Présidente

- Ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Sevrier pour une durée de 32 jours, du lundi 31 mai 2021 à 9 h 00 au jeudi 1^{er} juillet 2021 à 17 h 00.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Bonjour Madame la Présidente. J'ai une question concernant l'ordre du jour. J'ai été surpris de ne pas avoir en première délibération le PV du Conseil du 6 mai dernier.

J'aurais éventuellement une question sur le PV de ce dernier Conseil. Du coup, s'il n'y a pas de PV à approuver ce mois-ci je poserai peut-être ma question à la fin.

Mais avez-vous une explication sur l'absence du PV ?

Mme LA PRESIDENTE.- C'est un peu exceptionnel parce qu'on a fait deux Conseils au mois de mai, donc là on est encore dans les circuits de validation. Mais si vous avez une question...

M. GRANGER.- (*Annecy*) Je la poserai dans les questions diverses.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres questions sur le point n° 1 ? (*Non*)

2. Fixation du nombre de Conseillers communautaires délégués siégeant au Bureau

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0059 du 24 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant du Grand Annecy et leur répartition par commune membre.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres.

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-274 du 16 juillet 2020 fixant à 11 le nombre de Conseillers communautaires délégués siégeant au Grand Annecy.

Vu la démission d'une Conseillère communautaire de son mandat et de sa fonction de Vice-Présidente et de l'acceptation de cette démission par le Préfet de la Haute-Savoie.

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-86 du 6 mai 2021 fixant à 14 le nombre de Vice-Présidents à la suite de cette démission.

Mme LA PRESIDENTE.- Comme je vous l'avais précisé lors du précédent Conseil de communauté nous avons eu le départ d'Elisabeth BATTAREL. Lors de ce précédent Conseil, nous avons retiré un poste de vice-président à l'industrie puisque cette délégation était sous la coupe de Ségolène GUICHARD, 1^{ère} vice-présidente, qui a donc récupéré cette délégation industrie. Et en contrepartie, nous avons dissocié la partie numérique, et nous souhaitons créer un poste de conseiller communautaire délégué au numérique. Ce qui va ajouter un poste de conseiller délégué communautaire.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération. Nous allons donc fixer à 12 le nombre de conseillers communautaires délégués qui siégeront au Bureau du Grand Annecy. Et pour mémoire, nous passerons de 15 à 14 en termes de vice-présidence.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 81

ABSTENTION(S) : 2 (Raymond PELLICIER, Jean-Luc RIGAUT)

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

de fixer à 12 le nombre de Conseillers communautaires délégués qui siégeront au Bureau du Grand Annecy.

3. Election d'un nouveau Conseiller communautaire délégué siégeant au Bureau

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0059 du 24 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant du Grand Annecy et leur répartition par commune membre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-7, L. 5211-2 et L. 5211-10.

Vu la délibération du Conseil du 27 mai 2021 fixant à 12 le nombre de conseillers communautaires délégués siégeant au Bureau du Grand Annecy.

Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a atteint la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

Mme LA PRESIDENTE.- Je souhaite savoir qui se porte candidat. Aurélien MODURIER. Il n'y a pas d'autres candidats ? *(Non)*

Je peux vous proposer, comme il n'y a qu'un seul candidat, d'utiliser vos boîtiers pour aller plus vite plutôt que le bulletin, sachant que les votes restent bien évidemment confidentiels. On a juste besoin de quelques instants pour programmer, si vous acceptez.

Y a-t-il une opposition à l'utilisation des boîtiers de façon confidentielle ?

(Aucune opposition n'est formulée.)

Je vous remercie. On va simplement faire une petite programmation. Vous avez trois possibilités. Pour voter pour Aurélien MODURIER c'est la touche 1, pour voter blanc c'est la touche 2, et vous avez la possibilité de ne pas toucher à vos boîtiers pour ne pas prendre part au vote.

Mme PERDRIX.- *(Gruffy)* Est-ce que M. MODURIER peut se présenter ?

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, excusez-moi. Merci Madame PERDRIX. Aurélien MODURIER, pouvez-vous vous présenter et nous donner les motivations de votre candidature ?

M. MODURIER.- *(Annecy)* Merci beaucoup Madame la Présidente. Effectivement, je tiens à pouvoir vous dire un mot avant ce vote.

Je suis honoré de vous soumettre cette candidature pour ce rôle de conseiller délégué pour le numérique dans toutes ses formes, puisque c'est ainsi que je le vois, de l'accompagnement des entreprises, des commerçants et des entrepreneurs dans leur digitalisation, à la lutte à la fracture numérique, qu'elle passe par la formation, par le matériel, par le raccordement des zones blanches, en passant par l'accès à de nouveaux services pour les concitoyens, et j'en passe. Car tous ces pans d'actions, de la fracture, de la médiation numérique à l'accompagnement de notre tissu, sont complémentaires.

Je suis honoré et impatient de pouvoir être, je l'espère, un trait d'union entre notre ville-centre et l'ensemble des territoires qui composent notre agglomération du Grand Annecy.

En effet, après cette petite année passée en qualité d'adjoint au numérique d'Annecy, j'ai pu percevoir, aux côtés de mes collègues et de notre Présidente, cette nécessité d'avancer de concert, de faire que les projets soient ceux de tout le territoire et pas seulement d'un pan de celui-ci, s'arrêtant sur une frontière invisible qui parfois n'a pas forcément de sens.

Je souhaite faire le lien pour que tous les projets, qu'ils soient initiés ici ou là, parce qu'ils ont tous autant de valeur, infusent sur tout le territoire, qu'ils n'aient pas de frontières, que les services puissent bien travailler ensemble, en coopération, nous rendant plus forts en tant qu'agglomération.

Je mettrai toute mon énergie, je vous l'assure aujourd'hui, pour aller à la rencontre de chaque ville ici représentée pour bien collecter les attentes, comprendre les spécificités, évoquer tous les projets sur lesquels on pourrait avancer ensemble, villes, intercommunalité, entre l'intercommunalité et avec chaque ville, dans le respect de la compétence numérique de chaque collectivité bien sûr. Que cela soit sur la médiation numérique, sur la dynamique du commerce en ligne, sur l'application commune du Grand Annecy à venir, sur le partage d'outils de participation citoyenne, sur la santé en ligne, sur la lutte contre les zones blanches, sur le numérique responsable, qu'il soit responsable socialement ou environnementalement, il y a tant de projets et de compétences à mutualiser aussi, des compétences parfois trop compliquées à avoir à l'échelle d'une commune, mais qui sont si nécessaires, sur la sécurité notamment, on a pu malheureusement le constater au Grand Annecy, sur la protection des données, etc. C'est donc dans cette logique de coopération et d'entraînement que je me présente à vous ce soir. Je sollicite votre soutien pour réaliser ce trait d'union entre vos territoires, nos territoires, le numérique, mission à laquelle je dédierai tout le temps nécessaire car elle me passionne. Merci à vous.

(Il est procédé au vote électronique.)

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 83
- c. Nombre de suffrage déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 18
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 65
- f. Majorité absolue : 33

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Aurélien MODURIER	65	Soixante cinq

M. Aurélien MODURIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Conseiller communautaire délégué et a été immédiatement installé.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie et je souhaite la bienvenue à Aurélien dans notre Bureau d'agglomération en tant que conseiller délégué au numérique.

M. MODURIER.- (*Annecy*) Merci à tous de votre confiance.

4. Désignation dans les organismes du Grand Annecy à la suite d'une démission

Rapporteur : Frédérique LARDET

A la suite de la démission de Mme Elizabeth EHRINGER-BATTAREL de son mandat de Conseillère communautaire et Vice-Présidente du Grand Annecy, il convient de désigner de nouveaux représentants du Grand Annecy dans les organismes suivants :

- EPCC CITIA (1 membre titulaire)
- THESAME
- Minalogic Partenaires
- Cluster French Tech in the Alps
- Papeteries Image Factory - ASL et Syndic de Copropriété
- SCIC « Le Campus Numérique in the Alps ».

Mme LA PRESIDENTE.- Nous avons les candidatures de :

- Ségolène GUICHARD pour THESAME ;
- Aurélien MODURIER pour EPCC CITIA ;
- Aurélien MODURIER pour Minalogic Partenaires ;
- Aurélien MODURIER pour Cluster French in the Alps ;
- Aurélien MODURIER pour Papeteries Image Factory – ASL et Syndic de Copropriété ;
- Aurélien MODURIER pour SCI « Le Campus Numérique in the Alps ».

Y a-t-il d'autres candidatures que celles que je viens de citer pour ces organismes extérieurs ? Non.

Donc, si personne ne s'y oppose je vais vous proposer de voter d'un seul bloc au boîtier pour l'ensemble de ces nominations.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 72

Voix CONTRE : 2 (David DUBOSSON, Frédérique KHAMMAR)

ABSTENTION(S) : 10 (Frédérique BANGUÉ, Bilel BOUCHETIBAT, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT, Christian MARTINOD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Jean-Luc RIGAUT)
NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

de désigner :

- Aurélien MODURIER comme membre titulaire de l'EPCC CITIA
- Ségolène GUICHARD à THESAME
- Aurélien MODURIER à Minalogic Partenaires
- Aurélien MODURIER à Cluster French Tech in The Alps
- Aurélien MODURIER aux Papeteries Image Factory – ASL et Syndic de Copropriété
- Aurélien MODURIER à la SCIC « Le Campus Numérique in The Alps ».

5. Orientations en matière de participation citoyenne à l'échelle de l'agglomération du Grand Annecy - Conditions et modalités d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques du Grand Annecy

Rapporteur : Samuel DIXNEUF

M. DIXNEUF.- (*Annecy*) Bonsoir à tous. Avant de faire cette délibération je voudrais parler du dialogue citoyen tel qu'il a été porté par le Grand Annecy depuis septembre 2020 et jusqu'à mai 2021.

35 rencontres entre élus et citoyens sur cette période. Plus près de nous, depuis la nouvelle mandature, il y a eu 15 rencontres de concertation, et ce malgré le contexte sanitaire compliqué. Trois ont porté sur des thématiques majeures pour le territoire : la mobilité, l'environnement et l'aménagement.

Si nous détaillons, sur la mobilité nous avons eu un total de 300 participants parmi lesquels des partenaires, des associations et des citoyens. Nous avons eu quatre rencontres dans le cadre des Assises de l'eau, quatre rencontres réalisées dans le cadre du lancement du PLUI-HMB, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilité Bioclimatique, et une consultation de l'avis des citoyens dans le contexte des PCAET, Plan Climat Air Energie Territoire, avec 23 contributions recueillies.

Deuxièmement, nous avons eu 13 rencontres des élus avec l'Espace citoyen, comme nous nommons notre Conseil de développement. Et cet Espace citoyen a réalisé quatre contributions. Ces contributions sont visibles évidemment sur le site web de l'agglomération, et j'invite chacun des habitants à les lire. Il y a tout d'abord un avis sur le projet de PCAET, un avis sur le rapport d'orientations budgétaires, une auto-saisine sur la place de tous les jeunes sur notre territoire, et sur les jeunes en situation de fragilité en particulier, et également une auto-saisine sur la parole citoyenne post premier confinement, qui a été publiée en novembre 2020.

Et on se rappelle qu'au précédent Conseil de communauté le Président et une personne du Bureau de l'Espace citoyen étaient venus présenter leur rapport d'activité 2020.

Voilà déjà le travail qui a été fait dans une situation quelque peu compliquée, et on peut s'en féliciter. Il reste également des consultations à venir, et je passe la parole à Jean-Claude pour les détailler.

M. MARTIN.- (*Alby-sur-Chéran*) Bonsoir. Pour faire suite à l'intervention de Samuel, c'est quelque chose que nous avons préparé ensemble, je vais vous parler de l'avenir. Plusieurs démarches vont être engagées ou se poursuivre. Je vais vous en citer quelques-unes.

- La mobilisation autour du schéma directeur cyclable, qui est un sujet dont on parle beaucoup.
- Un sujet dont on parle encore plus, la mobilisation autour du PLUI-HMB, et je ne vous cache pas qu'il y en a beaucoup qui mettent le M avant le H. On a eu des discussions à ce sujet très intéressantes.
- La restitution des ateliers des Assises de l'eau, un vaste sujet également.
- Nous souhaitons également amplifier et rendre plus lisible cette mobilisation citoyenne, et surtout permettre à une grande quantité de personnes de contribuer à la mise en œuvre du projet de territoire. Pour cela ça va se traduire par la mobilisation d'une centaine de citoyens qui vont être choisis par tirage au sort sur la démarche « Dessine le Grand Annecy ».
- Le rendez-vous annuel du projet de territoire avec la remobilisation des 90 habitants de l'Observatoire citoyen. Je rappelle que l'Observatoire citoyen est indépendant du Conseil de développement. C'est quelque chose que l'on va remettre en route, je pense, au deuxième semestre. On a essayé de bâtir un calendrier.
- La mobilisation autour du plan alimentaire territorial, qui mérite aussi un investissement important. Il y a déjà eu un certain nombre de réunions.
- La mobilisation autour de projets de transports collectifs et autres mobilités sur l'ensemble du territoire.

Et je terminerai sur les contributions à venir de l'Espace citoyen.

- Donc une mobilisation citoyenne pour préserver les ressources en eau. Ça fait un clin d'œil aux Assises de l'eau.
- La densité acceptable sur notre territoire, et on a déjà eu une rencontre. Nous étions deux élus, et Christian ANSELME peut le confirmer.
- Un court métrage sur les circuits courts. Ça permettra de communiquer de manière importante et pédagogique sur ce thème.
- Un avis sur le plan de mobilité, sur le PPI et d'autres sujets.

Voilà ce que je voulais dire en introduction à la suite de l'intervention de Samuel.

M. DIXNEUF.- (*Annecy*) Je reprends le flambeau pour la délibération numéro 5 : *Orientations en matière de participation citoyenne à l'échelle du Grand Annecy.*

Je tiens d'ailleurs à souligner la méthode qui a présidé à l'élaboration de cette délibération, puisque nous avons travaillé avec des groupes d'élus communautaires municipaux, des représentants des services de l'agglomération et des communes, pour aboutir à cette délibération. Je voudrais aujourd'hui remercier pour leur participation tout au long de l'hiver, de novembre à février : Céline BURDIN de Fillière, Jocelyn CORITON de Talloires-Montmin, Amandine HUGOT, DGS d'Epagny-Metz-Tessy, Jacqueline GRILLET de Saint-Sylvestre, Catherine BOUVIER, maire de Leschaux, Christian MARTINOD, maire de Villaz, Tony PESSEY, Marie BERTRAND et Aurélien MODURIER, élus à Annecy.

L'objectif de cette délibération est d'amplifier la mobilisation et l'implication des habitants dans l'élaboration et l'évaluation de nos politiques publiques. Il s'agit aussi de répondre aux exigences de la loi *Engagement et proximité*, comme nous l'avons signalé en novembre dernier. Et c'est à ce moment-là que nous avons pris l'engagement de structurer nos démarches de participation citoyenne à l'échelle de l'agglomération.

Pour organiser nos concertations, qu'elles soient obligatoires ou volontaires, nous vous proposons huit principes clés, qui vont s'afficher à l'écran.

Le Grand Annecy met en place des démarches de participation citoyenne entre les élus et les citoyens, dans le cadre de ses compétences et des projets qu'il développe, en complémentarité du dialogue de proximité organisé par les communes.

On nommera ci-après « concertation », *toute pratique réglementaire ou non, qui consiste à mettre en débat un sujet, un projet, une politique publique avec les parties prenantes concernées pour nourrir, voire co-concevoir les décisions prises par les élus*¹.

Que ce soit dans le cadre de concertations réglementaires ou volontaires, un nouvel élan pour participer à la vie démocratique émane des citoyens et des territoires en réponse aux enjeux de transitions. La crise sanitaire renforce cette exigence de co-construire avec les citoyens les solidarités et projets nécessaires pour « faire société » dans un contexte d'incertitudes.

C'est pourquoi, le Grand Annecy souhaite repenser une gouvernance plus participative et inclusive en coopération avec tous ceux qui vivent et font vivre le territoire de l'agglomération.

En vertu de l'article L5211-11-2 du CGCT, le Président de l'EPCI inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant « *un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 du CGCT et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.* »

Conformément à la délibération n° D-2020-495 adoptée par le conseil de communauté du 26 novembre 2020, un groupe de travail composé d'élus communautaires et municipaux, de représentants des services de l'agglomération et des communes a mené des réflexions qui ont permis l'écriture de cette délibération².

1 Source : concerter à l'échelle intercommunale, guide pratique, ADCF, octobre 2019

2 Les propositions sont inspirées des échanges du groupe de travail, et de divers documents de référence, notamment le manifeste des métropoles participatives, le guide pratique de l'ADCF « concerter à l'échelle intercommunale », etc.

Il est proposé d'organiser la participation citoyenne dans le Grand Annecy à partir de 8 principes clés :

1. Associer les citoyens à la décision, sur les grands enjeux comme sur les usages

Les citoyens ont vocation à être associés à la définition de grandes orientations (ex : sur le projet de territoire), à l'opportunité ou aux modalités de mise en œuvre d'une politique publique, d'un projet, à agir concrètement, à en suivre et évaluer les résultats.

Quel que soit son objet, lorsqu'une démarche de participation citoyenne est lancée, celle-ci est considérée comme une étape du processus de construction de la décision publique, ce qui suppose :

- que des marges de manœuvre sont possibles, et les invariants (décisions déjà prises) connus et annoncés,
- la possibilité réelle de prendre en compte les avis et contributions des citoyens avant les prises de décision,

Pour chaque concertation règlementaire ou volontaire, les élus fixent le cadre de la participation citoyenne et les étapes auxquelles les citoyens seront associés (diagnostic, recueil des besoins et des idées, conception des actions, test des actions, mise en œuvre concrète, évaluation et préconisations pour aide à la décision), garantissant la transparence de la démarche et des délais. Les élus ont la responsabilité de la décision finale.

2. Impliquer une grande diversité de citoyens

Lorsqu'une démarche participative est lancée, le Grand Annecy veille à faciliter la contribution d'une diversité de citoyens en offrant différentes modalités de participation, différents lieux, différents moments,

Il s'agit aussi d'aller à la rencontre des personnes qui ne participent jamais aux démarches de concertation pour s'assurer d'entendre les avis de tous : des personnes issues de tous les milieux sociaux, de tous les territoires (urbains, péri-urbains, ruraux,...), de tous les âges,sur un sujet donné.

3. Se questionner sur l'opportunité de la démarche et sur le temps nécessaire

Associer les citoyens demande du temps. Pour intégrer ce temps dans l'élaboration des politiques publiques et des projets, et quand cette participation n'est pas obligatoire, chaque élu, service questionnera au préalable l'intérêt ou non d'associer les habitants à l'élaboration, à l'évaluation d'une politique publique ou d'un projet et l'inscrira, le cas échéant, dans le processus d'élaboration ou de suivi et d'évaluation.

4. Avoir de la méthode

Pour que les démarches de participation citoyennes soient efficaces, et utiles pour le territoire et ses habitants, elles sont menées avec méthode et reposent sur plusieurs des principes suivants :

- une formulation claire des attentes des élus vis-à-vis de la concertation,
- une posture d'écoute réciproque, de respect de la pluralité des parties prenantes et des différentes échelles du territoire de l'agglomération, dans les temps de débats,
- une implication des agents des collectivités concernées,
- un planning prévisionnel permettant aux citoyens, aux élus, aux agents de s'organiser pour contribuer,
- la fourniture de documents utiles aux citoyens en amont des échanges,
- une information des citoyens sur les résultats de leur implication,

- une valorisation dans les décisions politiques, de la valeur ajoutée des contributions ou expertise d'usage des citoyens,
- une évaluation de ces démarches avec élus, agents et habitants.

5. S'appuyer sur des moyens

Afin de garantir la neutralité indispensable à toute démarche de participation citoyenne, de mobiliser un public diversifié, de recentrer, modérer les débats, les rendre efficaces, et veiller à ce que chaque citoyen ait le temps de s'exprimer, il sera nécessaire d'avoir recours, chaque fois que cela sera possible, à **une animation professionnelle**.

Une stratégie de communication pour chaque démarche est nécessaire afin de déterminer le ou les vecteurs d'information, outils de dialogue, acteurs relais à solliciter,... les plus appropriés selon les étapes de chaque démarche.

S'appuyer notamment sur les outils numériques existants ou à venir pour toucher les actifs, les jeunes, plus réactifs à ce mode de communication, en complément d'autres vecteurs plus traditionnels permettant l'expression de tous.

Rendre lisible pour les citoyens, les différents moyens de contribuer à l'élaboration d'un projet, d'une politique publique afin que chacun puisse contribuer selon ses envies et capacités.

6. Faire vivre les instances participatives de l'agglomération en les dotant de moyens adaptés et en dynamisant les relations entretenues avec elles.

En complément des instances consultatives règlementaires (ex : commission consultative des services publics locaux³, comité des partenaires en termes de mobilité⁴, conseils de la vie sociale et groupes d'expression des usagers du Cias⁵, ...), il s'agit de développer nos pratiques en matière de démocratie participative en dynamisant le dialogue avec les instances participatives du Grand Annecy :

- **L'Espace Citoyen, conseil de développement** du Grand Annecy, instance de concertation obligatoire de 150 membres volontaires, sera mobilisée selon les termes du cadre de coopération qui fait l'objet d'une délibération spécifique,
- **L'Observatoire citoyen du suivi des 90 objectifs** du projet de territoire, instance de 90 habitants volontaires et tirés au sort, renouvelée chaque année, qui se consacre au suivi de la mise en œuvre des objectifs du projet de territoire.

7. Coopérer avec les Communes du Grand Annecy

- Associer les maires et équipes municipales aux démarches de participation citoyenne lancées par l'intercommunalité,
- Clarifier l'articulation des principales démarches de participation citoyenne communales et intercommunales notamment à l'occasion de l'élaboration du calendrier prévisionnel annuel des concertations (cf ci-après),
- Soutenir les communes volontaires, en matière de participation citoyenne, en constituant un réseau des élus et services souhaitant se former à ce genre de démarche (outils partagés, temps d'échanges, mises en relation, ...),

8. Donner du « pouvoir d'agir » au Citoyen dans la co-construction des politiques publiques et aller vers une démocratie du "faire" en soutenant les expérimentations et les initiatives répondant aux priorités du projet de territoire.

3 Cf article L1413-1 du CGCT

4 Cf loi Loi Mobilités du 26 décembre 2019

5 Cf article L311-6 du code de l'action sociale et des familles.

La mise en œuvre de la présente délibération sera évaluée régulièrement au regard des démarches effectuées, afin de progresser sur notre manière de pratiquer les concertations à l'échelle de l'agglomération.

En complément de cette délibération, un guide pratique des « questions préalables » à se poser avant d'engager une concertation réglementaire ou volontaire est proposé en annexe, ainsi qu'un schéma des différentes modalités possibles de s'impliquer en tant que citoyen.

Enfin, pour mobiliser élus, services, habitants vers un dialogue démocratique renouvelé, il est proposé d'établir un calendrier prévisionnel annuel des principales concertations réglementaires ou volontaires et de le mettre à jour régulièrement.

Pour y parvenir, on prendra notamment en compte les principales concertations réglementaires et volontaires en cours ou envisagées à l'échelle de l'agglomération et selon leurs différents formats (grand public, panel de citoyens,...). A titre d'exemple, on peut citer notamment les démarches suivantes :

- PLUi-HM bioclimatique
- Plan de Mobilité (PDM), projet de transports collectifs, schéma directeur cyclable, Zone à Faibles Emissions
- Assises de l'eau
- Imagine et Dessine le Grand Annecy
- Suivi du projet de territoire Imagine le Grand Annecy : rendez-vous annuel et relance de l'observatoire citoyen d'Imagine
- Suivi et évaluation du Plan Climat Air Energie
- Plan alimentaire territorial

La liste des concertations réglementaires ou volontaires, en cours ou à venir, seront communiquées sur le site Internet du Grand Annecy.

Mme BERTRAND.- (*Annecy*) Bonsoir. Je souhaitais prendre la parole pour féliciter les équipes, l'organisation de ce gros travail. Je souhaitais dire aussi qu'en tant qu'élue je me suis sentie particulièrement écoutée, l'échange a vraiment été fructueux, nourri et intéressant.

J'insiste aussi beaucoup sur un engagement qui est pris dans ce document, que je trouve fondateur et essentiel, qui est que l'avis de l'Espace citoyen soit mis par écrit dans chaque délibération lorsque le Conseil de développement est sollicité. Je trouve que c'est une avancée majeure, et je tiens vraiment à nous féliciter collectivement pour cette avancée.

Je me permets de donner trois axes qui sont peut-être des points de vigilance, des axes d'amélioration, car je ne doute pas que c'est ici notre volonté commune de toujours intégrer davantage les habitants dans le débat public. Pour moi, ces trois axes sont le besoin d'un effort perpétuel d'inclure l'ensemble des habitants au-delà même du Conseil de développement, que cet effort soit renouvelé pour que tous les habitants soient intéressés et intégrés au débat public. Et par la suite, qu'il y ait une remise en question perpétuelle de cette instance. Elle a été faite, et je ne doute pas qu'elle le sera à l'avenir.

Merci encore pour ces engagements et ce gros travail.

M. DIXNEUF.- (*Annecy*) Merci Marie, les deux points de vigilance ont bien été notés.

Mme LAYDEVANT.- (*Annecy*) Nous voterons évidemment pour cette délibération qui n'est que la continuation de ce qui avait été initié au précédent mandat. Je cite notamment *Imagine le Grand Annecy* avec les 90 objectifs retenus après la consultation des habitants sur tout le territoire du Grand Annecy. Évidemment, nous sommes satisfaits que l'on continue dans ce sens et que l'on reprenne tout ce qui avait été dit au précédent mandat.

Il me semble qu'il est important d'impliquer la population, mais il s'agit aussi de vérifier qu'il y a un panel représentatif de cette population. J'entends parler d'une centaine de personnes tirées au sort. Évidemment, le tirage au sort peut être une idée, mais je pense que si l'on veut vraiment être à l'écoute de toute notre population, il faut absolument que nous trouvions un panel représentatif de cette population du Grand Annecy.

Et, une deuxième chose, restons honnêtes envers nos citoyens. Parce que parfois on a l'impression qu'on leur fait croire qu'ils vont tout décider, que c'est eux qui trancheront au final. Mais je rappelle que nous sommes tout de même dans une démocratie représentative, et que la décision finale se trouve ici dans cette instance. Telle est mon intervention.

M. DIXNEUF.- (*Annecy*) Merci Madame LAYDEVANT pour ces remarques.

Effectivement, il y a une volonté forte de transparence et d'honnêteté avec nos concitoyens. Si nous reprenons le point 1 - *Associer les citoyens à la décision sur les grands enjeux comme les usages*, j'ai noté tout à l'heure l'un des points du paragraphe 2 : « *que des marges de manœuvre soient possibles, et que les invariants (décisions déjà prises) soient connus et annoncés* ». C'est-à-dire qu'on indique aux personnes quelles sont exactement les marges de manœuvre sur lesquelles on peut travailler, et ce qui peut être changé dans le projet.

Et enfin, selon la décision finale qui revient aux élus, il est indiqué à la fin du paragraphe : « *Les élus ont la responsabilité de la décision finale.* ». Et en effet, nous nous sommes évidemment appuyés sur le bon travail qui avait été fait auparavant, en souhaitant l'étoffer et l'approfondir.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. MARTIN.- (*Alby-sur-Chéran*) Je vais répondre en complément à la réponse de Samuel sur la représentation.

Il est vrai que l'Espace citoyen représente actuellement 150 à 160 membres. C'est une instance qui s'organise librement, on en parlera tout à l'heure. Mais il y a quelques mois on a fait un courrier dans toutes les communes et on les a incitées à communiquer sur l'Espace citoyen. L'Espace citoyen n'est pas une instance fermée, au contraire.

Et vous allez voir dans les mois qui viennent qu'ils vont aller dans les communes pour rencontrer au-delà des élus, des citoyens. Et on espère que des citoyens, pour que la représentation soit vraiment équilibrée en âge, en secteur, en représentation hommes/femmes. C'est un défi qu'on leur a donné, et ils en sont complètement conscients.

Et je confirme qu'on a repris Imagine le Grand Annecy. Il y a le projet de territoire, et on est dans la démarche de ce travail de continuité avec les habitants.

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 83

ABSTENTION(S) : 1 (Bruno LYONNAZ)

NON-VOTANT(S) : 2 (Ségolène GUICHARD, Gilles VIVIAN)

- D'adopter la présente délibération, ses 8 principes clés et ses annexes (guide des bonnes questions préalables à une concertation, et schéma de la participation citoyenne dans le Grand Annecy),
- D'élaborer chaque année une stratégie globale de concertation et un calendrier prévisionnel, en lien avec les communes,
- De prévoir chaque année au budget primitif, avec les vice-présidents et conseillers délégués concernés, les sommes nécessaires au bon déroulement des concertations obligatoires ou volontaires et au bon fonctionnement des instances de démocratie participative (Espace Citoyen et Observatoire citoyen des 90 objectifs),
- De mettre en place un réseau des élus et services des communes et de l'agglomération souhaitant se former, s'entraider pour engager, animer, améliorer leurs pratiques de démocratie participative,
- D'autoriser la présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. Cadre de coopération entre l'Espace Citoyen et le Grand Annecy

Rapporteur : Jean-Claude MARTIN

Vu l'article L 5211-10-1 du CGCT prévoyant la mise en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants d'un Conseil de développement, composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération n° D-2020-494 adoptée par le Conseil de Communauté du Grand Annecy le 26 novembre 2020, relative à la composition et à l'organisation du Conseil de développement,

Vu la délibération n° D-2020-495 adoptée par le Conseil de Communauté du Grand Annecy le 26 novembre 2020, relatives aux conditions et modalités de consultation du Conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques publiques du Grand Annecy,

Vu la délibération n° DEL-2021-47 adoptée par le Conseil de Communauté du Grand Annecy le 25 mars 2021 relative à l'approbation du pacte de gouvernance entre le Grand Annecy et ses communes membres,

Figurant dans le pacte de gouvernance pré-cité, comme une des instances de démocratie participative de la collectivité, le Conseil de développement du Grand Annecy, ci-après nommé « Espace citoyen », a été ré-installé le 3 décembre 2020 et compte aujourd'hui 150 personnes.

Il remplit une fonction d'expression citoyenne et de consultation auprès des élus et contribue ainsi à l'élaboration des politiques publiques de l'agglomération.

Conformément à la délibération D-2020-495 du 26 novembre 2020, et à la volonté de renforcer la participation citoyenne sur le territoire, **un cadre de coopération** entre le Grand Annecy et l'Espace citoyen a été élaboré, sur la base d'un dialogue entre des représentants des deux parties.

L'objectif de ce document est de définir le cadre des échanges entre le Grand Annecy et l'Espace Citoyen, afin de mieux structurer leurs relations, d'en définir les modalités, en respectant le rôle de chacun et l'autonomie de l'Espace Citoyen.

Il s'inscrit dans un cadre souple et évolutif afin que la coopération entre les deux parties soit positive et en capacité de s'adapter aux évolutions de la société et du territoire.

Le document annexé à la présente délibération est organisé autour de 6 grandes parties et 15 articles :

I - L'organisation et la gouvernance de l'Espace Citoyen

Art.1 –le renouvellement des instances et l'organisation

Art.2 – Une instance « vivante » qui veille à l'expression d'une diversité de points de vue

II – Une relation partenariale entre l'Espace Citoyen et le Grand Annecy

Art.3 Un élu délégué

Art.4 Des échanges réguliers entre le Grand Annecy et l'Espace Citoyen

Art.5 Les services communautaires

Art 6 - Les relations avec les communes

Art 7 – Retour et suites données aux travaux de l'Espace Citoyen

III – Modalités d'élaboration des avis et contributions

Art. 8 - Les saisines

Art 9 - Les auto-saisines

Art 10 - La transmission des avis et contributions

IV - La communication de l'Espace Citoyen

Art 11. Des travaux qui associent un public diversifié et « accessibles » à tous.

Art 12. Supports, outils de communication, évènements

V– Le soutien du Grand Annecy à l'Espace Citoyen

Art. 13. Moyens humains

Art.14. Moyens techniques

Art.15. Moyens financiers

VI - Durée et révision de ce cadre de coopération

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

- D'approuver le cadre de coopération entre le Grand Annecy et l'Espace Citoyen,
- D'autoriser la Présidente à signer le cadre de coopération et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. Programme partenarial de suivi de la qualité de l'air 2021-2023 sur le territoire du Grand Annecy - Projet Sillon'Air - Convention avec ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Rapporteur : Marc ROLLIN

Dans le cadre du suivi de la qualité de l'air associé au PCAET, le Grand Annecy souhaite engager un programme partenarial avec ATMO.

Pour mémoire, ATMO, Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) est l'association de référence en mesures de qualité de l'air. Elle émet des recommandations pour établir des arrêtés préfectoraux. Ses missions sont définies dans le cadre d'un PRSQA (Plan régional de surveillance de la qualité de l'air).

Le Grand Annecy est membre de ATMO et la contribution annuelle à son fonctionnement s'élève à 34 772 € par année (0,1724€ / hab). 3 stations de référence sont situées sur le Grand Annecy (Novel, Loverchy, Rocade) et ATMO joue un rôle de conseil et d'assistant au maître d'ouvrage sur les études / projets ayant à évoquer la qualité de l'air.

L'application AirToGo, développée par ATMO, est une application grand public de prévisions de la qualité de l'air. Les prévisions élaborées à partir de mesures sur 3 stations de référence et modélisées sont ensuite étendues sur l'ensemble du territoire.

ATMO propose au Grand Annecy un partenariat visant à :

- Une maîtrise publique de la production de données par micro-capteurs (qualité et fiabilité) et de l'information associée ;
- Une précision supplémentaire de son modèle de prévisions avec les mesures réelles de qualité de l'air réparties sur plusieurs lieux du territoire (stations Vizionnair) ou mobiles ;
- La construction d'un modèle plus précis sur notre territoire pouvant prendre en compte des évènements ponctuels.

ATMO propose de mener le projet Sillon'Air Grand Annecy sur notre territoire, projet dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Un projet déjà testé par ATMO et Enedis pendant 2 années (2019 – 2020) ;
- Un projet destiné à effectuer des mesures mobiles des particules fines (PM_{2,5}) à l'aide de capteurs installés sur des véhicules (partenariat Enedis) orienté sur les mesures d'émissions sur les axes routiers pour identifier les populations exposées.

Piloté par ATMO sur une période de 3 années, l'ensemble des dépenses est estimé à 160 000 € HT financé par ATMO à hauteur de 25 % et par le Grand Annecy à hauteur de 75 % soit 120 000 € HT pour 3 ans. Ces dépenses correspondent à l'ensemble des prestations techniques et scientifiques pour conduire le projet.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2021.

Une convention de mise à disposition gratuite de véhicules est en cours d'élaboration avec ENEDIS.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

ABSTENTION(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

- d'autoriser la Présidente à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. Programme partenarial de suivi de la qualité de l'air 2021-2023 sur le territoire du Grand Annecy - Projet Sillon'Air - Convention avec Enédis

Rapporteur : Marc ROLLIN

Dans le cadre du suivi de la qualité de l'air associé au PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial), le Grand Annecy souhaite engager un programme partenarial pour la période 2021 à 2024.

Une convention avec ATMO (association agréée de surveillance de la qualité de l'air de la Région Auvergne Rhône-Alpes) engage ce programme dans le cadre du projet dénommé Sillon'Air Grand Annecy.

Sillon'Air est un projet de mesures mobiles de la qualité de l'air sur des axes routiers. Il a déjà été opéré sur le territoire de la Haute-Savoie en 2019 et 2020. Des véhicules ENEDIS équipés de capteurs de pollution ont circulé sur le territoire et les informations ont été analysées par ATMO.

Dans ce projet, ENEDIS mettait gracieusement à disposition des véhicules.

Dans le projet Sillon'Air Grand Annecy, ENEDIS propose de renouveler ce dispositif et de mettre à disposition du projet une série de véhicules.

La convention proposée décrit les modalités du partenariat :

- Mise à disposition gracieuse de véhicules par ENEDIS ;
- Mise en place d'un comité technique de suivi et d'un comité de pilotage pour assurer la communication autour de ce projet et en vérifier les résultats.

La convention prendra effet à la date de signature pour une durée de trois ans. Elle pourra être réétudiée à l'issue des 18 premiers mois suite à un bilan réalisé par l'ensemble des partenaires en vue de déterminer les modalités techniques, juridiques et financières d'un développement pérenne.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

- d'autoriser la Présidente à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. Pépinières d'entreprises - Rabais sur les indemnités d'occupation exigibles pendant les confinements de novembre 2020 et avril 2021 au bénéfice des entreprises des pépinières et hôtels d'entreprises du Grand Annecy bénéficiant du Fonds de Solidarité National et du Fonds Région Unie

Rapporteur : Ségolène GUICHARD

VU le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

VU la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 3131-12 à L. 3131-20 relatifs à l'état d'urgence sanitaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1511-3 relatif aux régimes d'aides à l'immobilier d'entreprise,

VU la circulaire préfectorale n° DRCL/BCLB/CLS en date du 8 mars 2021 relative au rappel des dispositions propres aux aides à l'immobilier d'entreprise.

Considérant la proclamation de l'état d'urgence sanitaire entre le 24 mars 2020 et le 10 juillet 2020 puis à compter du 17 octobre 2020 pour une fin prévue le 1er juin 2021,

Considérant l'impact sur l'activité économique des confinements successifs décidés par le gouvernement entre le 30 octobre et le 15 décembre 2020 puis entre le 3 avril et le 3 mai 2021,

Considérant la nécessité de soutenir les jeunes entreprises hébergées dans les pôles entrepreneuriaux du Grand Annecy particulièrement touchées par les conséquences des confinements successifs,

Considérant que les dispositifs de soutien aux entreprises mis en place au niveau national (Fonds National de Solidarité) et régional (Fonds Région Unie) ciblent les entreprises les plus fragiles.

Mme LAYDEVANT.- (Annecy) Je voulais prendre des nouvelles des entreprises en pépinières. Effectivement, comme le disait Ségolène GUICHARD, ce sont de jeunes entreprises qui sont encore fragiles.

A-t-on une idée des entreprises qui ont vraiment tenu le choc, et si d'autres ont dû arrêter leur activité ?

Mme GUICHARD.- (*Epagny-Metz-Tessy*) Pour l'instant, tout le monde tient le choc. On n'a pas de casse. On verra dans les mois qui suivront. Pour l'instant ça tient.

Mme LA PRESIDENTE.- Pour vous donner un ordre d'idée, sur la première demande d'exonération on n'en a pas eu beaucoup non plus. Cela représentait un montant d'environ 35 000 euros, ce qui prouve tout de même que nos entreprises en pépinières subissent bien le choc, et tant mieux.

Nous pouvons voter s'il n'y a pas d'autres prises de parole.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

- d'accorder un rabais sur les loyers exigibles des mois de novembre 2020 et avril 2021 aux entreprises locataires des pépinières d'entreprises (Annecy Base Camp et Pépinière les Papeteries à Annecy et Galileo à Chavanod) et des hôtels d'entreprises (Alb'Espaces à Alby-sur-Chéran et Espace Avenir à St Félix), bénéficiaires soit du Fonds National de Solidarité soit du Fonds Région Unie.
- de fixer le montant du loyer exigible pendant ces mois à la somme forfaitaire symbolique de 10 € HT.
- d'accorder cette aide aux entreprises qui en font la demande écrite accompagnée des justificatifs adéquats au plus tard dans les 2 mois suivant la fin de l'état d'urgence sanitaire,
- d'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Semnoz - Adoption des tarifs pour l'été 2021

Rapporteur : Catherine BOUVIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,
Vu le Conseil d'Exploitation du Semnoz du 07 Avril 2021.

La Régie pour la protection et l'aménagement du massif du Semnoz commercialise durant la saison d'été un ensemble de prestations.

Pour la première année, au cours de l'été 2021, la Régie du Semnoz souhaite proposer aux visiteurs une prestation de randonnée accompagnée et pédagogique sur le thème de la sensibilisation au patrimoine naturel du Semnoz.

Des guides accompagnateurs encadreront des groupes sur des randonnées de courte durée pour informer et faire découvrir aux visiteurs, les grands thèmes que sont le pastoralisme, la richesse faune/flore, l'intégration au parc des Bauges et la gestion de la ressource en eau sur le Semnoz.

La Régie du Semnoz embauchera, pour assurer l'encadrement, du personnel diplômé Guide Accompagnateur en Moyenne Montagne. De ce fait, la prestation de randonnée accompagnée sera payante pour le visiteur et il convient de voter un tarif.

Mme DERIPPE-PERRADIN.- (*Annecy*) Une question concernant le tarif enfant, que nous trouvons relativement élevé. Ne pourrait-on pas envisager un tarif à 5 euros, soit 50 % du tarif adulte ? Un tarif famille ne devrait-il pas être éventuellement envisagé également ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Patrick BOSSON n'étant pas là, je ne sais pas si Catherine BOUVIER peut répondre. C'est la commission qui nous avait proposé cette grille tarifaire qui est en deçà des normes proposées. C'est une expérimentation. C'est un beau projet qui permet de découvrir notre territoire. Catherine BOUVIER, par rapport au retour de votre commission ?

Mme BOUVIER.- (*Leschaux*) Je n'ai pas plus de précision malheureusement. Je pense que c'est le tarif de guide pratiqué.

Mme DERIPPE-PERRADIN.- (*Annecy*) Sachant que pour une famille, si je peux me permettre, 2 adultes 20 euros, une famille de 3 enfants 50 euros, je pense qu'on va exclure beaucoup de personnes de cette proposition.

M. ANDREYS.- (*Annecy*) Bonsoir, juste pour répondre. Si le tarif enfant vous paraît un peu élevé je le comprends, en revanche le tarif adulte est très bas par rapport au prix du marché. C'est plutôt 15 euros normalement, et là la décision a été plutôt prise de faire un pack à ce tarif, sachant que les accompagnateurs sont limités par le nombre de clients à encadrer. La réglementation préconise une quinzaine de personnes par accompagnateur. Donc si on fait le calcul, il faut tout de même qu'il y ait une rentabilité sur la prestation.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. En tout cas, cela ne retire en rien la justesse de votre remarque, puisque même moi j'avais fait le calcul et je m'étais étonnée.

Maintenant, la commission a délibéré et nous a fait cette proposition, donc je vous propose tout de même de garder ce que la commission nous a proposé et de mettre au vote à ces tarifs.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Je vous remercie.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 77

ABSTENTION(S) : 8 (Frédérique BANGUÉ, Bilel BOUCHETIBAT, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Fabienne DULIEGE, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT, Marie-Luce PERDRIX)

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

d'adopter les tarifs suivants :

Randonnée accompagnée (durée entre 2 et 3h)

- Tarif Adulte : 10 € TTC
- Tarif Enfant -16 ans (nés après 2005) : 8 € TTC.

11. Semnoz - Certification des restes à charge réalisés en vue de la perception de l'aide exceptionnelle du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Rapporteur : Catherine BOUVIER

A la suite de la fermeture administrative des remontées mécaniques en raison de l'épidémie de Covid-19, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a voté un plan de soutien aux infrastructures supports de station de ski alpin.

Suite à l'élaboration d'un état déclaratif des dépenses engagées pour maintenir ou développer des activités neige par la station du Semnoz chiffré à 396 500 €, celle-ci est éligible à l'aide du Conseil Départemental pour un montant de 198 250 €.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. En tout cas, avec l'aide du Département plus la prise en compte par l'État de 50 % des pertes de chiffre d'affaires et une aide forfaitaire de la Région, je pense que le trinôme État/Département/Région va nous permettre certainement d'avoir à minimiser une subvention d'équilibre pour la fin de l'année. Je tiens à remercier l'État, la Région et le Département pour ces contributions.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

- D'approuver la liste des dépenses retenues pour le maintien d'une activité neige/touristique jointe en annexe à la présente délibération.
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.
- D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12. Semnoz - Elaboration du plan de gestion du massif - Convention de partenariat public - public entre le Grand Annecy et le Parc naturel régional du Massif des Bauges

Rapporteur : Christian ANSELME

Contexte

Le Grand Annecy a élaboré un contrat de territoire espaces naturels sensibles (CTENS)⁶ approuvé par le Conseil communautaire du Grand Annecy le 17 décembre 2020 et par la Commission permanente du Conseil départemental de la Haute-Savoie le 1^{er} février 2021.

Ce contrat comprend plusieurs actions qui seront menées sur le territoire du Grand Annecy, pour mettre en œuvre une politique globale de préservation et valorisation du patrimoine naturel à une échelle d'action pertinente.

Le CTENS du Grand Annecy porte plusieurs enjeux concrétisés dans des fiches actions. Les espaces naturels et agricoles représentent un de ces enjeux qui se traduit notamment par l'élaboration de plans de gestion de grands sites, dont celui du massif du Semnoz (Action n° 3.3.1).

Le Grand Annecy en sera le maître d'ouvrage et pilotera cette action.

Dans une démarche concertée avec tous les acteurs concernés, l'élaboration du plan de gestion du Semnoz intégrera globalement le massif à travers tous ses usages (récréatif, pastoral, forestier, cynégétique), toutes ses fonctions (réservoir de biodiversité, ressource en eau, accueil et sensibilisation du public, paysage) et leurs interactions, tout en prenant en compte les enjeux liés au changement climatique.

Le plan de gestion définira des objectifs et des actions garantissant la cohérence et l'équilibre de la préservation et de l'aménagement, ainsi qu'une conciliation des usages pour le massif du Semnoz.

Convention de coopération public-public

Pour mener à bien cette action, le Grand Annecy souhaite faire appel au Parc naturel régional du massif des Bauges en tant que maître d'oeuvre. La signature d'une convention public-public entre le Grand Annecy et le PNR du massif des Bauges, permettra d'élaborer le plan de gestion.

Au regard des multiples enjeux et acteurs intervenant sur le site, l'élaboration du plan passera nécessairement par une participation de tous les acteurs concernés et un renforcement de la gouvernance du site.

Contenu du plan de gestion

1. Diagnostic du massif du Semnoz dans toutes ses composantes : biodiversité, activités socio-économiques etc.
2. Enjeux et objectifs partagés
3. Programme d'actions à mettre en œuvre

L'élaboration du plan de gestion se déroulera sur une durée de 1 à 2 ans (cf. action n° 3.3.1 CTENS).

⁶ *Le Département développe une politique ambitieuse pour la conservation des espaces naturels à travers le schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS) et l'outil d'accompagnement des collectivités dans ce domaine : le CTENS*

Plan de financement prévisionnel

Le coût de l'action est estimé à 60 000 € TTC (cf. action n° 3.3.1 CTENS).

Dans le cadre du CTENS du Grand Annecy, le Conseil départemental de la Haute-Savoie s'est engagé à verser une subvention de 80 % du coût total de l'élaboration du plan de gestion (cf. action n° 3.3.1 CTENS), soit une aide financière de 48 000 € TTC. Le reste à charge sera assumé par le Grand Annecy.

Coût de la coopération

Dans le cadre de la convention public-public, le coût de la coopération avec le PNR du massif des Bauges est estimé à 45 000 €, correspondant aux frais engagés par le Grand Annecy.

Par ailleurs, le Grand Annecy pourra engager directement des dépenses supplémentaires (pour un montant de 15 000 €) conformément au plan de financement prévisionnel de la fiche 3.3.1 du CTENS.

Si nécessaire, un avenant à la coopération public-public pourra être engagé.

Vu l'approbation du CTENS du Grand Annecy par le Conseil communautaire du 17 décembre 2020,

Vu l'approbation du CTENS du Grand Annecy par la Commission permanente du Département de la Haute-Savoie le 1^{er} février 2021,

Vu le projet de convention public-public entre le PNR du massif des Bauges et le Grand Annecy, annexé à la présente délibération,

Considérant la volonté du Grand Annecy de concrétiser la fiche action 3.3.1 du CTENS,

Considérant la volonté de préserver et valoriser les espaces naturels sensibles,

Considérant l'expertise et les missions du PNR du Massif des Bauges dans ce domaine,

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

- De valider la convention public-public entre le PNR du massif des Bauges et le Grand Annecy ;
- D'inscrire au budget du Grand Annecy les sommes correspondantes ;
- D'autoriser la Présidente à signer la convention et effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

13. Mise en vente des titres SIBRA sur le site internet "oura.com"

Rapporteur : François ASTORG

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique Oûra, en région Rhône-Alpes signée le 03 juillet 2012 ;

Vu l'avenant 1 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique Oûra, en région Rhône-Alpes signé le 03 juillet 2012 ;

Vu l'avenant 2 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique Oûra, en région Rhône-Alpes signé le 25 octobre 2016 ;

Vu l'avenant 3 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique Oûra, en région Rhône-Alpes signé le 10 mars 2019 ;

Vu la convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra, en région Rhône-Alpes signée le 03 juillet 2012 ;

Vu l'avenant 1 à la convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra, en région Rhône-Alpes signé le 10 mars 2015 ;

Vu l'avenant 2 à la convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra, en région Rhône-Alpes signé le 10 mars 2019 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 16.00.05 du Conseil Régional en date du 4 janvier 2016, autorisant le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

Vu l'arrêté du n° 2016-03-00098 en date du 5 avril 2016 portant création de la régie ;

Depuis plus de 15 ans, la démarche Oûra fédère les autorités organisatrices de transport et de mobilité de la région dans l'objectif de fluidifier les parcours voyageurs et faciliter l'accès aux services de mobilité pour les habitants du territoire régional.

Le Grand Annecy a inauguré la billettique interopérable Oûra le 16 novembre 2020 sur son réseau de transport public SIBRA.

L'administration, la gestion, l'exploitation du dispositif mutualisé et des services Oûra ont été confiés à un Administrateur commun (société TICKS) par un marché passé en 2015 dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Le dispositif mutualisé Oûra comporte un site de vente par Internet des titres de transports et des supports y afférent : la boutique oura.com.

Dans le cadre de la mise en vente des titres de transports d'un réseau partenaire sur la boutique en ligne oura.com, l'Administrateur commun a pour mission d'encaisser les recettes dues et de les reverser aux Partenaires ou à leurs délégués.

Cette répartition sera réalisée selon les clés décidées par les Partenaires et paramétrées dans l'outil de répartition de recettes inclus dans le dispositif mutualisé.

Afin de permettre à l'Administrateur commun de remplir sa mission d'encaissement et de reversement des recettes dans le cadre de la vente en ligne sur le site oura.com, la Région a créé une régie d'avances et de recettes et a demandé à l'Administrateur commun, dans le cadre des pièces du marché qui les lie, d'assurer le rôle de régisseur.

La présente convention fixe les modalités d'encaissement des recettes par le site de vente par internet du dispositif mutualisé Oûra (oura.com) en vue de les reverser à la société SIBRA, exploitant du service public de transport du Grand Annecy, dans le cadre d'une régie d'avances et de recettes créée à cet effet.

Les conditions générales de vente par internet sur le site du dispositif mutualisé Oûra figurent en Annexe 1 de la convention.

Le Régisseur reverse les recettes au comptable du Partenaire après avoir appliqué, le cas échéant, les clés de répartition décidées entre les Partenaires permettant de calculer le montant exact des recettes à reverser, montant qui correspond aux recettes brutes diminuées :

- des frais appliqués par Ingénico : 0,14 € par transaction,
- des commissions facturées par le GIE CB : 0.03 € + 0.20 % du montant de la transaction pour un montant inférieur à 20 € ; 0.05 € + 0.25 % du montant de la transaction pour un montant supérieur à 20 €,
- des frais de rejet dans le cas de prélèvement automatique.

Les tarifications des opérations bancaires pratiquées par le Trésor Public sont susceptibles d'évoluer au cours de la période couverte par la présente convention. Ces évolutions seront automatiquement prises en compte dans le montant des recettes reversées aux partenaires.

Conformément aux dispositions du marché liant la Région à l'Administrateur commun et en application des dispositions de l'arrêté portant création de la régie d'avance et de recettes, le virement des recettes du mois m-1 sera effectué à la fin du mois m sur le compte tenu par le comptable de la société SIBRA.

En vue de la mise en vente des titres de transport SIBRA sur la boutique en ligne oura.com,

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

- d'autoriser la Présidente à signer la convention d'encaissement et de reversement de recette pour le compte de tiers,
- d'autoriser la présidente à signer tout document servant à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

14. Ourà - Avenant n°4 à la convention-cadre et avenant n°3 à la convention du groupement de commandes

Rapporteur : François ASTORG

Vu la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique Oûra, en région Rhône-Alpes signée le 03 juillet 2012 ;

Vu l'avenant 1 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique Oûra, en région Rhône-Alpes signé le 03 juillet 2012 ;

Vu l'avenant 2 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique Oûra, en région Rhône-Alpes signé le 25 octobre 2016 ;

Vu l'avenant 3 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique Oûra, en région Rhône-Alpes signé le 10 mars 2019 ;

Vu la convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra, en région Rhône-Alpes signée le 03 juillet 2012 ;

Vu l'avenant 1 à la convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra, en région Rhône-Alpes signé le 10 mars 2015 ;

Vu l'avenant 2 à la convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra, en région Rhône-Alpes signé le 10 mars 2019 ;

La démarche Oûra : l'interopérabilité des réseaux de transports

Depuis plus de 15 ans, la démarche Oûra fédère les autorités organisatrices de transport et de mobilité de la région dans l'objectif de fluidifier les parcours voyageurs et faciliter l'accès aux services de mobilité pour les habitants du territoire régional.

Basée principalement sur l'interopérabilité des réseaux de transport, qui permet des « parcours sans couture » Oûra est une démarche de services à la mobilité qui favorise l'intermodalité des transports en commun et l'accès à des services complémentaires en matière de modes doux, tarification, distribution et information voyageur. La carte Oûra, support commun de la mobilité, en est la réalisation historique.

Le Grand Annecy, membre du système billettique mutualisé Oûra, a inauguré la billettique interopérable Oûra le 16 novembre 2020 sur son réseau de transport public SIBRA.

En 2020, près d'un million de cartes circule sur le territoire régional, 34 réseaux sont équipés de systèmes billettiques interopérables basés sur la carte Oûra, 25 partenaires ont mis tout ou partie de leurs titres de transport en vente sur la boutique en ligne « oura.com ».

L'information voyageur des 50 réseaux de transport de la Communauté Oûra est accessible via le site web et l'application mobile Oûra, et alimente le calculateur d'itinéraires régional avec des données théoriques et maintenant en temps réel quand elles sont disponibles.

La démarche Oûra repose sur un objectif de services cohérents et performants progressivement mis en place par tous les réseaux de transport partenaires :

- distribution et service après-vente sur cartes Oûra performants et possibles techniquement sans condition par tout réseau en tout point du territoire (sous réserve des accords commerciaux entre les partenaires),
- tarification mono-réseau et multi-réseaux (ex : tarifs zonaux, TER +, etc.),

- information mono et multi-réseaux (information tarifaire, calculateur d'itinéraires régional etc.),
- nouveaux services de mobilités proposés aux usagers du Service Oûra (ex : covoiturage, autopartage, vélo en libre service...),
- à terme, services de la vie quotidienne facilités pour les usagers du Service Oûra (ex : bibliothèque, piscine...).

La feuille de route 2022-2027

Le Comité de Pilotage Oûra, lors de sa dernière réunion du 26 novembre 2020, a validé l'ambition de service de la Communauté pour les années à venir :

- Poursuivre, dans le cadre d'Oûra, le travail de coopération institutionnelle engagé depuis plus de 15 ans en faveur de mobilités plus respectueuses de l'environnement ;
- Poursuivre le développement des coopérations tarifaires entre les réseaux de la Région et les réseaux urbains pour tous les voyageurs, notamment via le développement d'un support occasionnel interopérable ;
- Développer l'usage des mobilités douces et de la voiture partagée : consignes à vélo, vélo-stations, vélos en libre-service, covoiturage, autopartage (via les outils régionaux et la mise en visibilité des services de mobilité déployés à l'échelle locale) ;
- Encourager l'innovation avec la mise à disposition d'outils communs, mutualisables pour les AOM, notamment la brique distribution m-ticket, la brique information voyageurs, la brique covoiturage, la brique Transport à la Demande....

La mise en œuvre de la feuille de route est validée selon deux axes : pérenniser les investissements réalisés et optimiser l'exploitation d'une part, continuer à développer l'offre de services aux voyageurs d'autre part.

Pour atteindre ces objectifs, de nouveaux marchés vont être lancés via le Groupement de commande Oûra :

- Les **marchés de maintenance billettique, web, calculateur d'itinéraires et application mobile** prendront la suite, à iso-périmètre, du marché actuel Dispositif mutualisé Oûra, dont le titulaire est Conduent/OBS, et qui s'achève en 2022. Les prestations réseautiques du Dispositif seront assurées par le marché régional Amplivia, porté par la Centrale d'achat régionale. Pour les partenaires qui disposent de matériels billettiques acquis dans le cadre du marché Conduent/OBS ou du futur marché de maintenance billettique Conduent, il conviendra d'adhérer à la Centrale d'achat pour pouvoir acquérir les prestations individualisées réseautiques à compter de l'été 2022. La Région continuera à assurer la commande et la refacturation aux partenaires via les appels de fonds des prestations mutualisées.
- Le **marché Médias et plateforme de services mobilité** permettra de développer les ambitions de service Oûra via des médias renouvelés et incluant de nouveaux services, basés sur des « briques » fonctionnelles réutilisables par les partenaires sur leurs projets locaux : nouveau calculateur d'itinéraires incluant les nouvelles mobilités, M-ticket interopérable pour permettre la mise en œuvre de tarification multimodales occasionnelles, co-voiturage etc. A noter que sur ce marché, la Région prendra le risque financier de la demande de subvention FEDER auprès de l'Union européenne en n'appelant les partenaires qu'à 50% des clés de financement classiques. Elle continue par ailleurs à financer les prestations d'information voyageurs, dont le calculateur d'itinéraires régional.

Le partenariat Oûra repose sur deux documents fondateurs complémentaires : la Convention cadre Oûra, qui fixe les ambitions de la Communauté, ses objectifs, ses moyens et la répartition des coûts, et la Convention constitutive du groupement de commande Oûra, qui fixe le périmètre des marchés couverts par le groupement.

Pour intégrer les évolutions du partenariat Oûra, il est proposé au Grand Annecy de valider l'avenant n° 4 à la Convention-cadre et l'avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement de commandes qui précisent :

- Les évolutions institutionnelles : entrée de 5 nouveaux partenaires dans le partenariat et transfert de compétence entre Autorités organisatrices ;
- Les nouvelles ambitions des partenaires, notamment le développement d'un nouveau support commun de l'interopérabilité, le m-ticket Oûra, l'intégration progressive des nouveaux services de mobilité dans la chaîne de services proposés aux usagers (information, distribution, service après-vente, compte Oûra etc.) ;
- Les nouvelles commandes permettant de concrétiser ces ambitions (marchés de maintenance billettique, web, appli mobile et calculateur d'itinéraire, marché Médias et Plateforme de services Mobilité) ;
- Les clés de financement des nouvelles prestations.

En termes de coûts pour le Grand Annecy, réseau membre du système billettique mutualisé Oûra, les montants à prévoir sont les suivants :

- Investissement : 16 709,86 €, principalement liés au marché de maintenance et à l'application Oûra ;
- Fonctionnement à partir de 2022 : 96 885,12 € par an, ce qui correspond à la participation habituelle du Grand Annecy au socle commun de la billettique Oûra en tant que membre du système billettique mutualisé, et à laquelle s'intègrent les évolutions décrites ci-dessus.

Ces coûts sont inscrits sur l'AP 159 pour la partie investissement, et seront inscrits au BP dès 2022 pour la partie fonctionnement.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

- d'approuver l'avenant n° 4 à la Convention-cadre Oûra ;
- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement de commandes Oûra ;
- d'autoriser la Présidente à signer les deux avenants et tout document servant à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

15. Compte de Gestion 2020 du Budget Principal

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons passer au point Compte de gestion.

Et avant, comme vous le savez, nous avons un mandat qui est arrivé en juillet. Nous avons partagé une année entre l'ancien Conseil et le nouveau Conseil installé aujourd'hui. Donc, sur la proposition de notre vice-président aux Finances nous souhaitons inviter dans ces discussions et aux côtés de notre vice-président, Antoine de MENTHON qui était vice-président sur la première période janvier-juin, pour participer à la présentation de ces comptes de gestion et pour la validation des comptes administratifs. J'appelle Antoine et je vais passer la parole dans un premier temps à Denis DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Bonsoir à tous. Merci Madame la Présidente.

Avant de commencer, puisque c'est la première fois que nous faisons ce double exercice d'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs, je voudrais rappeler de quoi il s'agit, d'abord en direction des citoyens qui nous regardent, des nouveaux élus mais aussi, parce que cela ne fait jamais de mal, des anciens élus que nous sommes.

Notre pays a une particularité unique en Europe, le principe de séparation en gestion publique entre l'ordonnateur d'un côté, celui qui ordonne l'édition des actes budgétaires, ici c'est le Grand Annecy, et le payeur qui est toujours le Trésor public.

Dans notre pays, vous savez qu'on ne fait jamais de chèque à l'ordre du Grand Annecy. On les fait pour ses factures d'eau, de repas à domicile, de loyers, etc. à l'ordre du Trésor public. De même, le Grand Annecy ne paie jamais directement un fournisseur, mais il « ordonne » au Trésor public de faire un chèque pour payer les travaux, les assureurs, les fluides, etc.

Cette séparation entre l'ordonnateur et le payeur oblige à une double comptabilité. Le Grand Annecy tient sa comptabilité, c'est ce que l'on appelle les comptes administratifs, et le Trésor public de son côté tient sa propre comptabilité, ce sont les comptes de gestion. À la fin de l'année, on compare si les comptes de l'agglomération sont identiques aux comptes du Trésor public, ce qui doit être le cas. S'il y a des différences, on peut émettre, en tant qu'organe délibératif, des remarques.

Nous aurons donc ce soir d'un côté à valider les comptes de gestion transmis par le comptable du Trésor public, et ensuite, avec Antoine de MENTHON, je vous présenterai les comptes administratifs de notre agglomération.

Pour cet exercice de présentation des comptes 2020, comme cela a été dit par la Présidente, nous avons souhaité que M. Antoine de MENTHON, qui fut vice-président au budget pour la moitié de l'année, soit à mes côtés pour faire une présentation à deux voix.

J'en profite pour le remercier, ainsi que mon prédécesseur Jean-François PICCONE, pour le travail qu'ils ont accompli et la saine gestion qu'ils nous ont léguée.

Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble des Services, et en particulier au Service finances dont nous verrons que les prévisions inscrites au budget 2020, qui avait été voté je le rappelle en décembre 2019, se sont largement avérées exactes.

L'année 2020 représente pour eux, je cite quelques chiffres mais c'est important rien que pour le budget principal : 20 105 factures payées par le Grand Annecy ; 3 500 factures émises par le Grand Annecy ; 14 000 tiers en contact avec nous, que cela soit des fournisseurs ou des clients ; et un délai global de paiement pour nos fournisseurs qui est passé de 40 jours en 2019 à 30 jours en 2020.

Je les remercie évidemment pour tout ce travail qui a été accompli, pour un Service qui aujourd'hui est largement sous-doté, je me permets de le dire.

Cette année 2020 a été marquée par deux événements importants. D'abord, le renouvellement de notre Assemblée en juin, mais surtout par deux confinements dont celui du printemps très strict au cours duquel notre agglomération s'est toujours tenue aux côtés de nos agents, notamment en mettant à disposition des dispositifs de protection individuelle ; aux côtés de nos usagers ; aux côtés de nos partenaires, notamment les syndicats intercommunaux, l'Office du tourisme, le SDIS, le CIAS, la SIBRA et les associations, en maintenant nos participations et subventions ; et enfin aux côtés du monde économique, comme l'a dit notre vice-présidente en charge de l'économie, avec la participation de notre institution à de nombreux dispositifs, dont Région Unie, mais aussi pour l'accompagnement des entreprises en pépinières. Et la suppression, je le rappelle, d'une partie de la CFE pour un certain nombre de nos établissements.

J'en profite, comme l'a fait notre Présidente tout à l'heure, pour remercier également l'ensemble de nos partenaires institutionnels, Région, État et Département, et bien sûr les communes pour leur aide et leurs excellentes relations que nous avons eues ensemble.

Malgré les contraintes, les comptes administratifs que nous allons vous proposer d'adopter, et qui ont été présentés en commission des Finances du 12 mai dernier sans qu'ils ne fassent l'objet de remarques, montrent la robustesse du tissu économique de notre agglomération. Oui, nous avons perdu des recettes notamment au niveau du CIAS sur le portage de repas, ou bien encore parmi les entreprises qui sont dans nos pépinières, cela a été rappelé tout à l'heure. Mais au total les recettes fiscales se sont plutôt bien tenues, même mieux qu'espéré. C'est une bonne nouvelle qu'il faut cependant relativiser au vu des chiffres pour 2021 qui risquent malheureusement d'être moins bons.

Du côté des dépenses, l'Agglomération a engendré des coûts supplémentaires en entretien, en achat de protections, etc. C'est surtout l'arrêt de quasiment toute activité ou le ralentissement au moment des deux confinements qui explique en partie que de nombreux travaux n'ont pas été réalisés. C'est surtout sur le budget annexe des transports que l'effet Covid a été le plus ressenti avec des recettes commerciales en forte baisse, et un versement mobilité qui, bien qu'apparaissant en hausse par rapport au budget, est en baisse si on le compare à 2019. Pourtant, je tiens à le dire, l'agglomération a soutenu son opérateur la SIBRA en finançant son développement, ses investissements, et les choix faits par les élus.

Je vous propose donc de passer à la validation des comptes de gestion transmis par le comptable public qui font apparaître une conformité exacte et une totale adéquation avec les comptes administratifs tenus par l'agglomération. Ils n'appellent donc aucune remarque de notre part. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de valider globalement les comptes de gestion du BP et des budgets annexes dans un seul et même vote sans remarque de notre part.

Avant cela je suis évidemment à votre disposition pour les éventuelles questions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques sur cette première partie concernant les comptes de gestion 2020 ? Non. Donc si vous l'acceptez nous allons procéder en un seul vote pour les délibérations 15 à 21.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85
NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Principal, dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

16. Compte de Gestion 2020 du Budget Transports

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Transports, dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

17. Compte de Gestion 2020 du Budget Eau

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Eau, dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

18. Compte de Gestion 2020 du Budget Semnoz

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Semnoz, dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

19. Compte de Gestion 2020 du Budget Valorisation des Déchets

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Valorisation des Déchets, dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

20. Compte de Gestion 2020 du Budget Pépinières d'Entreprises

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Pépinières d'Entreprises, dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

21. Compte de Gestion 2020 du Budget Aménagement de Zones

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Aménagement de Zones, dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Grand Annecy.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je redonne la parole à Denis DUPERTHUY pour les comptes administratifs 2020.

22. Compte Administratif 2020 du Budget Principal

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Pour cette question, la Présidence de la séance est assurée par Ségolène GUICHARD.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Nous allons donc commencer par le compte administratif du Budget Principal avec une petite présentation.

Les Comptes Administratifs 2020 sont caractérisés globalement par :

- la crise sanitaire ;
- la prolongation de la journée complémentaire au 28 février 2021, en raison de l'attaque informatique du 28 décembre 2020 qui a fait perdre 3 semaines de traitement de comptabilité, ainsi rattrapées ;
- la non-application des rattachements : l'attaque informatique de fin décembre a fait perdre les fichiers correspondants qui n'ont pu être retrouvés avant la clôture de l'exercice. Les résultats de fonctionnement s'en trouvent facilement améliorés, mais il faudra tenir compte de ces écritures lors du Budget Supplémentaire 2021 (Chiffres indiqués ci-dessous).

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	52 059 187,09
DEPENSES	57 970 219,01
RESULTAT 2019 REPORTE	-12 936 267,36
INTEGRATION TRANSFERTS (SIUPEG)	82 779,86
SOLDE D'EXECUTION 2020	-18 764 519,42
RESTES A REALISER	6 662 993,69
RESTES A ENCAISSER	9 767 863,00
BESOIN DE FINANCEMENT	-15 659 650,11

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	166 027 634,97
DEPENSES	155 339 455,25
EXCEDENT REPORTE 2019	11 434 509,02
INTEGRATION TRANSFERTS (SIUPEG)	29 209,63
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT	22 151 898,37

BESOIN DE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT	-15 659 650,11
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT	22 151 898,37
DISPONIBLE GLOBAL	6 492 248,26

Rappel du disponible global 2019 : 8 752 412,02 €

Pour ce qui concerne les dépenses, après une année de stabilisation du périmètre en 2018, puis une année 2019 marquée par l'intégration du SIPAS et de l'EPI2A, l'année 2020 est principalement impactée par la crise sanitaire.

Il en résulte pour 2020 des variations sur les dépenses du Grand Annecy.

Pour ce qui concerne la fiscalité, les recettes fiscales n'ont pas connu de hausse de taux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 155.339.455 €, soit un taux de réalisation par rapport aux crédits votés de 88,30 % (2019 : 85 %)

- Les charges à caractère général (3.852.021 € - chapitre 011) présentent un taux de réalisation de 44,81 % (2019 : 68 %). Ces dépenses sont impactées par les mois de confinement pendant lesquelles l'activité a été ralentie avec un effet sur l'entretien / réparation / maintenance des bâtiments, les voiries et matériels, les frais d'études et recherches, les honoraires, les frais de publication, les frais d'affranchissement...
- Les frais de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 31.668.756 € pour l'année 2020, ce qui représente un taux de réalisation de 93,39 % par rapport aux crédits votés (2019 : 92 %).
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 17.775.127 €, soit un taux de réalisation de 94,17 % (2019 : 99 %), et englobent principalement :
 - la contribution au SDIS pour 6.591.115 €
 - les participations au SILA pour 1.534.000 €
 - la subvention versée à l'ESAAA pour 1.440.000 €
 - la subvention au CIAS pour 4.391.743 €
 - la subvention à l'Office de Tourisme pour 2.055.000 €.
- Les reversements de recettes (chapitre 014) d'un montant de 84.058.711 € sont conformes aux décisions de la CLECT et regroupent notamment :
 - l'attribution de compensation pour 82.448.974 € ;
 - le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour 1.592.172 €.
- Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 2.577.207 €.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) pour 7.902.888 € dont les subventions d'équilibre aux Budgets Annexes (2 exercices : 2019 et 2020) :

Budget Pépinières 2019 : 994.820 €
Budget Pépinières 2020 : 1.014.680 €

Budget Transports 2019 : 1.044.277 €
Budget Transports 2020 : 371.000 €

Budget Semnoz 2020 : 643.000 €

Budget Aménagement de zones 2020 : 578.299 €

- Les dotations et provisions semi-budgétaires (chapitre 68) comprennent, pour 2020, une provision pour risque de titres impayés dans divers secteurs pour 573.255 €.
- Les opérations d'ordre (chapitre 042) couvrent notamment la dotation aux amortissements des immobilisations.

Recettes : 94,37 % (2019 : 95 %).

1) Divers

- Produits des services (70848) : 90,19 % (2019 : 93,04 %).

2) La fiscalité

➤ **TFB :**

Taux : 1,69 %.

CA 2020 : 5.142.019 € pour 304.728.929 € de bases.

Les bases nettes ont augmenté de 2,56 % de 2019 à 2020 (3,37 % de 2018 à 2019) avec un taux de croissance annuel moyen de 2,73 % de 2017 à 2020 (évolution nominale).

Evolution physique des locaux révisés 2019 à 2020 : - 0,50 % (2018 à 2019 : 1,85 %).

Evolution physique des locaux non révisés 2019 à 2020 : 2,27 % (2018 à 2019 : 2,07 %).

➤ **TFNB :**

Taux : 6,40 %.

CA 2020 : 105.765 € pour 1.683.242 € de bases.

Les bases TFNB ont augmenté de 4,68 % entre 2019 et 2020 (4,85 % entre 2018 et 2019).

Le taux de croissance annuel moyen sur la période 2017/2020 est de 2 %.

➤ **TAFNB :**

CA 2020 : 169.926 €.

Les bases TAFNB ont augmenté de 13,43 % de 2019 à 2020 (12,88 % de 2018 à 2019).

Le taux de croissance annuel moyen sur la période 2017/2020 est de 3,42 %.

➤ **TH :**

CA 2020 : 27.606.928 € pour 380.901.319 € de bases.

Les bases nettes TH de 2019 à 2020 ont évolué de 2,37 % (3,45 % entre 2018 et 2019).

L'évolution physique des bases entre 2019 et 2020 est de 1,44 % (1,25 % entre 2018 et 2019).

➤ **CFE :**

CA 2020 : 23.431.722 € pour 97.836.322 € de bases.

Le produit de CFE est resté stable de 2019 à 2020. La hausse des bases a compensé la perte de produit liée à la diminution de taux de CFE passant de 24,46 % à 23,95 %.

Evolution nominale des bases de 2019 à 2020 : + 2,16 % (diminution de 0,68 % entre 2018 et 2019 liée à l'exonération de CFE pour les entreprises à la cotisation minimum ayant un chiffre d'affaires inférieur à 5.000 €).

Evolution physique des bases minimum (hors CA<5000 €) de 2019 à 2020 : + 5,77 % (+ 8,77 % entre 2018 à 2019).

Evolution physique des bases des établissements industriels de 2019 à 2020 : + 0,32 % (+ 2,05 % entre 2018 à 2019).

Evolution physique des bases autres locaux (hors EI et coti mini) de 2019 à 2020 : + 0,82 % contre + 0,06 % entre 2018 à 2019.

➤ **CVAE :**

CA 2020 : 21.473.750 €.

Le produit de CVAE a évolué de 2,84 % entre 2019 et 2020 (14 % entre 2018 et 2019).

➤ **TASCOM :**

CA 2020 : 3.644.250 €.

Le montant de la TASCOM 2020 par rapport à la TASCOM 2019 est en légère diminution de 1,5 % du fait d'importantes régularisations intervenues en 2019.

➤ **IFER :**

CA 2020 : 1.043.868 €.

Le produit des IFER a augmenté de 2,45 % de 2019 à 2020.

➤ **DCRTP :**

CA 2020 : 5.937.183 €.

➤ **Allocations compensatrices :**

◇ Compensation CET

CA 2020 : 674.884 €.

◇ Compensation TF

CA 2020 : 6.227 €.

◇ Compensation TH : (hors variable d'ajustement)

CA 2020 : 1.193.107 €.

➤ **DGF :**

◇ Dotation d'intercommunalité

CA 2020 : 1.299.172 €.

Avec la refonte de la dotation d'intercommunalité en 2019, le Grand Annecy est dans le système de plafonnement national. La dotation d'intercommunalité qu'il devait toucher aurait dû se situer autour de 1,8 M€ mais comme elle ne peut pas augmenter de plus de 10 % d'une année sur l'autre, son montant est limité à 110 % de l'année précédente.

◇ Dotation de compensation groupement de communes (variable d'ajustement nationale)

CA 2020 : 23.912.714 €.

La dotation de compensation a diminué de 1,83 % entre 2019 à 2020 (- 2,30 % de 2018 à 2019).

➤ **FNGIR :** Son montant est plafonné

CA 2020 : 11.036.321 €.

➤ **FPIC :**

CA 2020 : 1.592.172 €.

➤ **Fonds genevois :**

CA 2020 : 2.515.132 €.

Evolution du fonds genevois de 19 % par an de 2016 à 2020.

Evolution du nombre de frontaliers de 2 % par an de 2016 à 2020.

La dynamique du fonds genevois tient non seulement à l'augmentation du nombre de frontaliers mais aussi à l'application d'un taux de change plus favorable.

En outre, le Conseil Départemental a décidé en 2019 et en 2020 d'augmenter la quote-part à destination des intercommunalités qui est ainsi passée de 7 % en 2018 à 9 % en 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 59,31 % (2019 : 45,81 %).

- Halle Sportive du Bray : 6.149.627 €
- Contournement : 1.400.356 €
- Politique cyclable : 2.147.004 €
- Voiries : 14.501.383 € (dont conventions avec le CD 74)
- EHPAD : 1.134.783 €
- Papeteries Image Factory : 1.843.271 €
- Equipements informatiques, travaux, équipements divers : 540.173 €
- Logements sociaux : 2.438.956 €
- Opérations économiques : 978.689 €

Les autres dépenses d'investissement comprennent essentiellement :

- le remboursement de la dette pour 11.889.922 € dont 1.901.677 € pour les EHPAD (2019 : 11.426.409 € dont 1.809.905 € pour les EHPAD).

Recettes :

Les dépenses d'investissement sont financées par 52.059.187 € de recettes dont :

➤ **Recettes propres** :

- 757.998 € de subventions diverses ;
- 3.688.758 € de FCTVA ;
- 202.625 € de subventions pour le Fonds Air Bois.

➤ **Emprunts** : 10.009.891 €.

➤ **Ecritures d'ordre** :

- 7.131.216 € qui comprennent principalement les amortissements des immobilisations.

➤ **Autofinancement** :

Le besoin de financement de la section d'investissement de 15.659.650 € (2019 : 12.936.267,36 €) sera financé par l'excédent de la section de fonctionnement de 22.151.898 € (2019 : 26.964.981,60 €).

Le solde de la section de fonctionnement restant après financement des investissements et des restes à réaliser, soit 6.492.248 € (2019 : 11.434.509,02 €) sera affecté en section de fonctionnement du Budget Supplémentaire 2021.

Il conviendra de déduire un montant de 1,5 M€ de rattachement et de rajouter, pour environ 3,3 M€, la diminution de la subvention d'équilibre inscrite au Budget Primitif 2021 pour le Budget Transports qui bénéficie dans ses résultats de l'avance remboursable de l'Etat, donc un disponible net pour le Budget Supplémentaire du Budget Principal de 8,2 M€.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Je vous propose qu'on expose tout de suite l'affectation des résultats, puisque c'est dans la droite ligne. Ça reprend ce que l'on s'est dit.

M. MARTIN.- (*Alby-sur-Chéran*) C'est juste une remarque générale. Quand on parle des charges de personnel, quand on compare d'une commune à l'autre, d'une intercommunalité à l'autre, il faut surtout comparer des collectivités qui ont les mêmes compétences. On a cinq compétences au Grand Annecy, il faudrait comparer avec des collectivités qui ont les mêmes compétences que nous. Sinon, ce que je préfère faire, ce sont les charges de personnel sur toutes les strates sur un territoire pour vraiment savoir comment est géré le territoire. C'est une remarque.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Bien sûr, tu as raison. Simplement, vous savez que dans les temps de défiance dans laquelle sont certaines parties de notre population, ce qu'il faut quand même retenir du graphique que vous avez devant vous c'est que lorsqu'on dépense 100 euros au Grand Annecy moi je considère uniquement 20 euros qui va en charge de personnel.

M. MARTIN.- (*Alby-sur-Chéran*) Je ne conteste pas, je suis tout à fait d'accord.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) L'objectif c'était de faire ressortir un peu ces chiffres dans cette répartition. 166 millions d'euros de recettes avec un taux de 20 % de personnel, ce n'est pas mal.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Peut-être un complément d'explication pour ne pas rester sur le 20 %. On ne peut pas parler de 20 % du total du budget. Il faut retirer aussi, parce qu'il faut comparer avec les agglomérations qui versent peut-être moins d'AC. Quand vous avez des AC qui représentent 51 %... Les AC, je le rappelle, c'est une boîte aux lettres où on encaisse les recettes, où on reverse aux collectivités, aux communes. Si une agglomération n'a que 30 % d'AC dans son budget, automatiquement les dépenses de personnel augmentent en pourcentage.

Je rejoins ce qu'a dit Jean-Claude, moins on a de compétences moins on a de charges de personnel. Il faut donc comparer compétences à compétences c'est vrai, mais aussi prendre en compte la structure du budget. Et à un budget qui a 51 % d'AC, il faut retraiter les pourcentages. Je l'ai déjà dit au moment du vote du budget, et comparer les taux de charges, de personnel ou autres, or AC pour vraiment comparer agglomération à agglomération sans attribution de compensation. C'est beaucoup plus parlant.

Si vous avez par exemple des AC pour 30 %, automatiquement les 20 % de personnel vont passer à quasiment 30 %. Il faut bien comprendre. Donc manipulez toujours les pourcentages avec beaucoup de prudence.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Tu as raison. Il est vrai qu'aujourd'hui on est l'agglomération de France qui est la plus généreuse en termes d'AC.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Exactement, donc ça fausse complètement.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Ça ne fausse pas beaucoup... (*intervention croisée – inaudible*)

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) ... Donc que 5 % des cas avec la moyenne d'une caractéristique comme ça de 51 % d'AC, ça veut dire qu'on a un taux de frais de personnel cohérent, normal quasiment. Je tiens à le préciser.

Mme LA PRESIDENTE.- Il y a d'autres facteurs qui permettent aussi d'avoir une autre analyse. Parce que comparer des moyennes à des moyennes et des pourcentages, j'avoue que c'est compliqué puisque chaque EPCI a des compétences différentes, etc.

N'oublions pas que, dans ces 20 %, il y a le CIAS, que d'autres EPCI n'ont pas.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Tout à fait.

Mme LA PRESIDENTE.- Donc si on retire le CIAS je peux vous dire que nous sommes largement au-dessous des 20 %. Il y a un indicateur très fort, c'est celui des heures complémentaires que l'agglomération reverse à ses collaborateurs par déficience de ressources opérationnelles, de ressources humaines. La fatigue de nos collaborateurs qui sont obligés d'avoir un recours aux arrêts de travail répétés, parce qu'effectivement une surcharge de travail. Ça aussi c'est un indicateur de vie, c'est un indicateur qui effectivement montre qu'à un certain moment on a une taille d'agglomération qui n'est pas en phase avec ses ressources humaines, ces ressources qui nous permettent d'avancer dans nos politiques publiques aussi.

Nous serons donc vigilants bien évidemment à rester à des seuils acceptables, mais nous avons besoin de compétences et de ressources opérationnelles, ou ressources humaines peu importe comment on les appelle, pour appliquer tous nos engagements que nous votons ici, qui ont été votés par ailleurs. Je fais référence aux projets de territoire et aussi aux différents documents de planification qui nous sont imposés et qui ne doivent pas rester lettre morte dans un tiroir ou dans une armoire. Nous avons des engagements au travers de ces documents de planification. Et une fois qu'ils ont été réalisés, avec des fiches action qui sont nombreuses, il faut en partie les financer, progressivement. Et quand on les finance il faut les ressources humaines qui vont avec. Tel est mon complément.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Je souscris tout à fait à ce que vous avez dit, mais il faut aussi tirer comme conclusion de ce compte administratif c'est qu'on a un excédent final de fonctionnement de 6,2 millions. Ce n'est pas beaucoup pour une agglomération de 230 000 habitants. Si vous projetez d'embaucher 70 personnes sur 3 ans, 60 000 euros par personne c'est 4,2 millions. Voilà aussi les chiffres qu'il faut évoquer et qu'il faudra prendre en compte dans le travail de prospective financière qui est programmée pour juin, juillet et les mois à venir.

Mme LA PRESIDENTE.- Tout à fait. Merci Monsieur BEAL.

Alexandra BEAUJARD.

Mme BEAUJARD.- (*Annecy*) Merci. C'est juste pour une petite précision. En chapitre 11, je vois « honoraires » en 6226 « 1 332 000 » de montant voté et « 385 000 » de montant mandaté ; ça correspond à quoi s'il vous plaît ?

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Ça fait partie « des effets Covid ». Et surtout, vous savez que nous avons eu un report d'élection. Enfin, il y a eu une période électorale plus longue. Le budget prévoyait potentiellement un certain nombre d'études et de choses lancées un peu plus tôt. Il a fallu attendre le mois de juillet l'installation du nouveau Conseil pour qu'il puisse lui-même lancer des études. Donc forcément, tout une partie des études pour lesquelles l'enveloppe était là n'ont pas été utilisées sur cette année 2020 un peu particulière, avec ces trois mois de flottement entre les mois de mars et juillet, avant que ce Conseil soit installé.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est aussi un bon signe mais si là c'est exceptionnel au regard de la problématique Covid, mais ce sont aussi ces honoraires que nous regardons de très près. Parce qu'il faut être vigilant, savoir apprécier le juste montant des honoraires, puisque c'est aussi là-dessus que nous devons gagner des économies pour justement compenser ce que l'on pourrait par ailleurs mettre dans les ressources humaines. Pour moi c'est un indicateur exceptionnellement faible, mais que nous regardons avec grande vigilance, et que nous avons d'ailleurs baissé dans le cadre du Budget Primitif pour l'année 2021.

Mme BEAUJARD.- (*Annecy*) D'accord, merci beaucoup. Une deuxième petite chose en chapitre 022 « dépenses imprévues » 90 000 euros, pouvez-vous nous dire à quoi cela correspond s'il vous plaît ?

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Oui. On inscrit des enveloppes d'imprévus pour permettre à la Présidente ou à un certain nombre de Services de pouvoir dépenser de l'argent sur vraiment des imprévus. Généralement ce sont des petites sommes. S'il n'y avait pas un chapitre particulier, la réglementation nous obligerait à revenir vers vous chaque fois. Il y aurait une lourdeur administrative extrêmement forte.

Là, l'avantage c'est qu'on peut piocher en cas d'exceptionnel dans cette enveloppe particulière. L'idéal est qu'elle ne soit jamais utilisée, ou en tout cas le moins possible, ce qui a été le cas. Parfois, à l'occasion de BS ou de décision modificative il faut remonter légèrement cette enveloppe si elle a été consommée par des choses exceptionnelles.

Mme BEAUJARD.- (*Annecy*) Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Si par exemple il y a un contentieux non prévu, cette enveloppe sert aussi à cela.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Souhaitez-vous qu'on vote à la fois les comptes administratifs et l'affectation en même temps, ou fait-on deux votes séparés ? Deux votes séparés. Alors on commence par l'ensemble des comptes administratifs des budgets, et ensuite nous ferons un deuxième vote sur l'affectation.

Mme GUICHARD.- (*Epagny-Metz-Tessy*) Et s'il n'y a pas d'opposition, on vote les comptes administratifs tous en même temps.

(Aucune opposition n'est formulée.)

(Mme Frédérique LARDET quitte la salle pour le vote des Comptes Administratifs.)

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 83

NON-VOTANT(S) : 3 (Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Jean-Luc RIGAUT)

d'approuver ce Compte Administratif 2020 du Budget Principal du Grand Annecy.

23. Compte Administratif 2020 du Budget Transports

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Pour cette question, la Présidence de la séance est assurée par Ségolène GUICHARD.

Le Budget Transports dégage un excédent de 5.357.930,91 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Montant en €
RECETTES	15 111 315,27
DEPENSES	13 579 778,95
RESULTAT 2019 REPORTE	420 611,26
SOLDE D'EXECUTION 2020	1 952 147,58
RESTES A ENCAISSER	0,00
RESTES A PAYER	1 794 036,36
DISPONIBLE D'INVESTISSEMENT	158 111,22 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Montant en €
RECETTES	36 254 548,31
DEPENSES	32 615 263,83
EXCEDENT 2019 REPORTE	1 560 535,21
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT	5 199 819,69 €

DISPONIBLE D'INVESTISSEMENT	158 111,22
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT	5 199 819,69
DISPONIBLE NET	5 357 930,91 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses :**

La section de fonctionnement présente en dépenses un taux de réalisation de 89 % et dégage un disponible sur l'exercice 2020 de 5.199.819 €.

Les charges à caractère général (chapitre 011) présentent un taux de réalisation de 92 %, s'expliquant principalement par le paiement des prestations versées à la SIBRA.

Les frais de personnel figurent au Budget Transports Urbains (chapitre 012) pour 361.117€.

Des remboursements de la taxe transport (chapitre 014) ont été traités à hauteur de 294,70 €.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 400.786 € (chapitre 65) et comprennent la participation du Grand Annecy au plan de mobilité.

Les frais financiers (chapitre 66) s'élèvent à 299.965 €.

Les charges exceptionnelles de 117.216 € (chapitre 67) comptabilisent des régularisations de recettes rattachées à l'exercice 2019.

Les opérations d'ordre comprennent la dotation aux amortissements des immobilisations et les écritures de sortie d'actifs (vente de bus) pour 3.850.843€.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 36.254.548 €.

Les recettes commerciales (chapitre 70) totalisent un montant de 5.578.960 € (CA 2019 : 7.725.518 €).

Le versement mobilité atteint 21.152.825 € (CA 2019 : 19.108.982,15 €). Celui-ci est étendu progressivement sur l'ensemble du territoire du Grand Annecy depuis le 1^{er} juillet 2017. Son taux a été porté à 1,2 % au 1^{er} juillet 2019.

Les subventions encaissées (chapitre 74) pour 8.547.271 € comprennent la participation de la Région, la dotation générale de décentralisation pour les transports (montant figé à 484.826 €).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 808.678 € compte tenu du remboursement de la SIBRA sur les prestations de l'année précédente.

La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 5.199.819 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement présentent un volume de 11.916.566 €.

Avec un taux de réalisation de 67 %, ces dépenses d'équipement se composent principalement :

- d'acquisitions de bus : 9.619.706 €
- d'aménagement du schéma directeur d'accessibilité : 74.166 €
- d'aménagement de terminus, pôles d'échanges : 167.979 €
- du système billettique : 1.337.033 €

Ces dépenses d'investissement sont financées principalement par :

- un appel à l'emprunt pour 4.000.000 €. Le remboursement de la dette s'élève à 1.496.401 € (chapitre 16) ;
- la réserve 2019 pour 420.611 € ;

- des écritures d'ordre concernant les amortissements et les cessions pour 3.850.843 €, (chapitre 040) ;
- une avance exceptionnelle de l'Etat remboursable sur le versement mobilité de 4,2 M€.

La section d'investissement dégage un disponible de 158.111 €.

Le disponible net s'élève à 5.357.930 € qui sera affecté au Budget Supplémentaire 2021.

Avec la prise en compte des rattachements pour 1.800.000 €, le disponible net du Budget Supplémentaire 2021 est de 3.557.930 €.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Je rappelle que tous ces chiffres sont un tout petit peu gonflés par les 4,2 millions d'euros que l'on a vu d'avance remboursable de tout à l'heure, à ne pas oublier dans les interprétations que l'on peut avoir sur ce budget annexe. Un budget qui a souffert de la Covid, mais comme je le répète, on a maintenu nos participations, on a répondu aux besoins de la SIBRA au fur et à mesure de l'année, et on a continué à investir notamment dans des bus aujourd'hui aux normes de pollution qui sont bien meilleures que celles d'il y a quelques années.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 83

NON-VOTANT(S) : 3 (Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Jean-Luc RIGAUT)

d'approuver ce Compte Administratif 2020 du Budget Transports du Grand Annecy.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) On continue, et je vais passer la parole à notre collègue Antoine de MENTHON sur le compte administratif du Budget de l'eau.

24. Compte Administratif 2020 du Budget Eau

Rapporteur : Antoine de MENTHON

Pour cette question, la présidence de la séance est assurée par Ségolène GUICHARD.

Le Budget Eau présente un excédent de 5.468.810,46 € (CA 2019 : 2.213.366,80 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Montant en €
RECETTES	13 342 883,16
DEPENSES	13 333 108,22
RESULTAT 2019 REPORTE	-2 104 392,00
SOLDE D'EXECUTION 2020	-2 094 617,06
RESTES A ENCAISSER	0,00
RESTES A PAYER	2 574 481,41
BESOIN D'INVESTISSEMENT	-4 669 098,47 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Montant en €
RECETTES	24 681 255,30
DEPENSES	16 756 713,17
EXCEDENT 2019 REPORTE	2 213 366,80
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT	10 137 908,93 €

BESOIN D'INVESTISSEMENT	-4 669 098,47
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT	10 137 908,93
DISPONIBLE GLOBAL	5 468 810,46 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

La section de fonctionnement présente en dépenses un taux de réalisation de 64,54 % (CA 2019 : 82 %) et dégage un disponible de 10.137.908 €.

Les charges à caractère général (chapitre 011) présentent un taux de réalisation de 61,17 % (CA 2019 : 94 %) et comprennent les fournitures d'entretien et de petit équipement, les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces lignes concerne l'entretien du réseau d'eau, la réparation de fuites sur conduites d'eau potable et la pose de compteurs.

Les frais de personnel sont réalisés à hauteur de 94 % des crédits votés.

Les reversements de taxes à l'Agence de l'Eau (chapitre 014) enregistrent un taux de réalisation de 49 % (CA 2019 : 67 %) avec un montant versé de 2.503.821 €. Le solde à verser, n'ayant pas fait l'objet de rattachement, sera payé sur l'exercice 2021 et régularisé au Budget Supplémentaire ; ce qui explique le taux de réalisation des crédits.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) enregistrent les admissions en non-valeur à hauteur de 101.960 € (0,59 % de la recette des ventes d'eau).

Les charges financières s'élèvent à 884.498 € (chapitre 66) et sont réalisées à 92 %.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 425.047 € (chapitre 67) et comptabilisent essentiellement les annulations de factures d'eau (2,47 % de la recette des ventes d'eau).

Les opérations d'ordre de 2.897.861 € (chapitre 042) couvrent les dotations aux amortissements des immobilisations.

Recettes :

Le taux de réalisation des recettes atteint 95 % (CA 2019 : 99 %). Parmi ces recettes, figure le produit des ventes d'eau pour 17.187.248 € (CA 2019 : 15.873.330 €).

Des produits exceptionnels ont été encaissés à hauteur de 162.805 € (chapitre 77).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement présentent un volume de 8.356.392 € (CA 2019 : 8.758.273,21 €).

Avec un taux de réalisation de 60 % (CA 2019 : 59 %), ces dépenses d'équipement se composent principalement :

- des travaux de construction du bâtiment commun aux Services Eau Potable et Valorisation des Déchets pour 847.848 € ;
- des travaux de modernisation de la Station de la Tour (traitement de l'eau) pour 2.729.396 € ;
- des travaux de renouvellement et/ou renforcement de réseaux pour 3.680.148 €.

Ces dépenses sont financées par :

- des subventions pour 659.588 € (chapitre 13) ;
- du recours à l'emprunt de 7.000.000 € pour un remboursement de capital de 4.291.054 € ;
- des amortissements pour 2.897.861 € (chapitre 040) ;
- la réserve 2019 pour 2.213.366 €.

La section d'investissement dégage un besoin de financement de 4.669.098 € ;

Ce déficit sera compensé par l'excédent de fonctionnement de 10.137.908 € qui sera repris au Budget Supplémentaire 2021.

L'exercice 2020 dégage ainsi un excédent total de 5.468.810 €.

M. de MENTHON.- (*Menthon-Saint-Bernard*) Merci Madame la Présidente. Merci Denis de m'avoir proposé de participer directement à la présentation du compte administratif 2020 sur la totalité de l'année et non pas uniquement sur les six premiers mois.

(*Il est procédé au vote électronique.*)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 83

NON-VOTANT(S) : 3 (Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Jean-Luc RIGAUT)

d'approuver ce Compte Administratif 2020 du Budget Eau du Grand Annecy.

25. Compte Administratif 2020 du Budget Semnoz

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Pour cette question, la Présidence de la séance est assurée par Ségolène GUICHARD.

Le Budget Semnoz dégage un besoin de financement de 168.437,52 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Montant en €
RECETTES	1 150 984,52
DEPENSES	726 668,79
RESULTAT 2019 REPORTE	-816 016,88
SOLDE D'EXECUTION 2020	-391 701,15
RESTES A ENCAISSER	716 000,00
RESTES A PAYER	7 160,19
DISPONIBLE D'INVESTISSEMENT	317 138,66 €

SECTION FONCTIONNEMENT

	Montant en €
RECETTES	2 949 546,34
DEPENSES	3 086 877,67
RESULTAT 2019 REPORTE	-348 244,85
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	-485 576,18 €

DISPONIBLE D'INVESTISSEMENT	317 138,66
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	-485 576,18
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL	-168 437,52 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

La section de fonctionnement présente en dépenses un taux de réalisation de 86 %.

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 888.774 € et présentent un taux de réalisation de 96 %. Elles concernent essentiellement les dépenses d'entretien de matériel (télésièges) et la fourniture d'énergie.

Les frais de personnel présentent un taux de réalisation de 93 %.

Les frais financiers (chapitre 66) s'élèvent à 178.256 €.

Les charges exceptionnelles de 199.509 € (chapitre 67) comptabilisent principalement l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Les opérations d'ordre de 749.647 € couvrent les dotations aux amortissements des immobilisations.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2.949.546 € avec un taux de réalisation de 83 % et comptabilisent :

- les produits des services pour 1.426.790 € (chapitre 70) ;
- les loyers et redevances des DSP pour 90.256 € (chapitre 75). Des exonérations de loyer ont été accordées dans le cadre de la crise sanitaire pour un montant de 6.500 € ;
- des produits exceptionnels pour 41.219 € (chapitre 77) comptabilisant des avoirs sur factures d'énergie.

La section de fonctionnement dégage un besoin de financement de 485.576 €.

Ce résultat s'explique par :

- un arrêt de la saison hivernale 2020 précoce : manque de neige et crise Covid 19 ;
- une non-reprise de la saison en décembre 2020 : crise Covid 19 ;
- un maintien des charges courantes ;
- une prise en charge d'une charge exceptionnelle. La somme la plus importante de 0,177 M€ concerne l'annulation du chiffre d'affaires de décembre 2019 qui a été comptabilisé sans faire ressortir la TVA en 2019. Cette recette a été retirée en 2020 pour 162 K€ HT. L'impact de cette régularisation est de 15.000 € sur l'année 2020 (montant de la TVA).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement présentent un volume de 163.262 €.

Ces dépenses d'investissement sont financées par :

- les opérations d'ordre (chapitre 040) pour 749.647 € ;
- des subventions (chapitre 13) pour 401.337 €.

La section d'investissement dégage un excédent de financement de 317.138 € après prise en compte des restes à réaliser.

L'exercice 2020 dégage au final un disponible global de 367.961,60 €.

Les reports (subventions à recevoir 716.000 €) ainsi que la prise en compte des rattachements pour 40.921 € déterminent un besoin net de financement du Budget Supplémentaire 2021 à 168.437 €.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 83

NON-VOTANT(S) : 3 (Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Jean-Luc RIGAUT)

d'approuver ce Compte Administratif 2020 du Budget Semnoz du Grand Annecy.

26. Compte Administratif 2020 du Budget Valorisation des Déchets

Rapporteur : Antoine de MENTHON

Pour cette question, la présidence de la séance est assurée par Ségolène GUICHARD.

Le Budget Valorisation des Déchets dégage un disponible de 9.455.302,59 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Montant en €
RECETTES	8 754 925,75
DEPENSES	3 721 569,07
RESULTAT 2019 REPORTE	1 112 249,30
SOLDE D'EXECUTION 2020	6 145 605,98
RESTES A ENCAISSER	0,00
RESTES A PAYER	2 741 495,14
DISPONIBLE D'INVESTISSEMENT	3 404 110,84 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Montant en €
RECETTES	29 065 754,39
DEPENSES	23 276 730,04
EXCEDENT 2019 REPORTE	262 167,40
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT	6 051 191,75 €

DISPONIBLE D'INVESTISSEMENT	3 404 110,84
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT	6 051 191,75
DISPONIBLE GLOBAL	9 455 302,59 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

La section de fonctionnement présente en dépenses un taux de réalisation de 84 % (CA 2019 : 86 %) et dégage un disponible sur l'exercice 2020 de 6.051.191 €.

Les charges à caractère général (chapitre 011) présentent un taux de réalisation de 83 %.

Les principales lignes de dépenses sont les prestations de services pour 14.047.027 €. Ce poste comptabilise notamment les frais de gestion des déchèteries, les dépenses d'incinération versées au SILA, l'entretien de matériels, les biens mobiliers, les prestations effectuées par la Commune d'Annecy, dont l'entretien des véhicules et la facturation du carburant, le remboursement des frais généraux au Budget Principal.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) présentent un taux de réalisation de 91 % des crédits votés.

Les charges financières s'élèvent à 59.698 € pour 2020.

Les opérations d'ordre d'un montant de 2.315.364 € couvrent les dotations aux amortissements des immobilisations.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 15.662 € (chapitre 67) et comptabilisent essentiellement l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement enregistrent un taux de réalisation de 104 % (CA 2019 : 89 %) des crédits votés avec :

- la redevance spéciale pour 2.796.000 € ;
- le produit de la TEOM pour 21.212.417 €, inscription au BP : 20.710.400 € (augmentation des bases) ;
- 3.690.034 € de participation des éco-organismes (chapitre 74), inscription au BP 2.780.000 €.

La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 6.051.191 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement (hors opérations d'ordre et remboursement de dette) présentent un volume de 3.245.249 €.

Avec un taux de réalisation de 29 % (CA 2019 : 38 %), ces dépenses d'équipement se composent principalement :

- des travaux de construction du bâtiment commun aux services Eau Potable et Valorisation des Déchets pour 961.419 € ;
- des achats de véhicules pour 749.227 € (les achats de véhicules n'ayant pas pu être tous réalisés en 2020, ceci fait l'objet d'un report d'un montant de 2,6 M€ en 2021) ;
- des équipements composés de bacs roulants, colonnes, composteurs pour 931.540 €.

Ces dépenses d'investissement sont financées par :

- du FCTVA pour 437.567 € ;
- de la réserve 2019 pour 262.167 € ;
- des opérations d'ordre (chapitre 040) pour 2.315.364 €.

La section d'investissement dégage un disponible de 3.404.110 €.

Le disponible global s'élève à 9.455.302 €.

Après la prise en compte des rattachements pour 2.989.984 €, le disponible net du Budget Supplémentaire 2021 est de 6.465.318 €.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 83

NON-VOTANT(S) : 3 (Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Jean-Luc RIGAUT)

d'approuver ce Compte Administratif 2020 du Budget Valorisation des Déchets du Grand Annecy.

27. Compte Administratif 2020 du Budget Pépinières d'Entreprises

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Pour cette question, la Présidence de la séance est assurée par Ségolène GUICARD.

Le Budget Pépinières d'Entreprises dégage un disponible 162.895,09 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Montant en €
RECETTES	319 701,55
DEPENSES	782 009,30
RESULTAT 2019 REPORTE	-350 737,21
SOLDE D'EXECUTION 2020	-813 044,96
RESTES A ENCAISSER	283 190,00
RESTES A PAYER	637 190,21
BESOIN D'INVESTISSEMENT	-1 167 045,17 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Montant en €
RECETTES	2 583 863,00
DEPENSES	1 253 922,74
EXCEDENT 2019 REPORTE	0,00
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT	1 329 940,26 €

BESOIN D'INVESTISSEMENT	-1 167 045,17
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT	1 329 940,26
DISPONIBLE GLOBAL	162 895,09 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

La section de fonctionnement génère un disponible de 1.329.940 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 493.423 € (chapitre 011) et présentent un taux de réalisation de 60 %. Elles comprennent les dépenses d'énergie, l'entretien de biens mobiliers, les cotisations d'assurance, les frais de nettoyage des locaux, les taxes foncières.

Ces dépenses ont pu être maîtrisées notamment grâce à la renégociation de contrats (électricité, maintenance).

Les charges de personnel (chapitre 012) sont réalisées à 88 % des crédits votés.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) enregistrent les admissions en non-valeur à hauteur de 4.127 €.

Les charges financières s'élèvent à 105.162 € (chapitre 66) et comprennent uniquement les intérêts de la dette.

Les opérations d'ordre de 186.466 € (chapitre 042) intègrent les dotations aux amortissements 2020.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2.583.863 €.

Elles comprennent notamment :

- les produits de location des pépinières pour 300.177 € qui sont générés par les pépinières qui proposent des services d'accompagnement ou une simple mise à disposition de locaux ;
- la participation du Budget Principal de 2.009.500 € (chapitre 74) qui compense, en partie, les frais de personnel et les échéances de la dette.

Des exonérations exceptionnelles de loyers ont été accordées pour un montant total de 24.750 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement présentent un volume de 656.375 €.

Avec un taux de réalisation de 50 %, ces dépenses d'équipement couvrent essentiellement des travaux de rénovation dans les pépinières.

Les recettes d'investissement se composent :

- des opérations d'ordre (chapitre 040) constituées des amortissements comptabilisés ;
- la réserve 2019 pour 929.761 €.

La section d'investissement dégage un besoin de financement de 1.167.045 € qui sera financé par l'excédent de fonctionnement de 1.329.940 €.

L'exercice 2020 dégage ainsi un excédent total de 162.895 €.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Voilà sur ce budget annexe des pépinières qui, vous le voyez, a pu bénéficier à la fois des aides qu'on a pu donner sur les loyers sans que cela ne grève trop fortement notre budget du fait du peu de demandes qui ont été faites. Nous verrons si cela se poursuit avec le dispositif que nous avons voté quelques délibérations précédentes.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 83

NON-VOTANT(S) : 3 (Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Jean-Luc RIGAUT)

d'approuver ce Compte Administratif 2020 du Budget Pépinières d'Entreprises du Grand Annecy.

28. Compte Administratif 2020 du Budget Aménagement de Zones

Rapporteur : Antoine de MENTHON

Pour cette question, la présidence de la séance est assurée par Ségolène GUICARD.

Le Budget Aménagement de Zones dégage un déficit de 6.381.717,53 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Montant en €
RECETTES	4 309 749,96
DEPENSES	8 529 527,00
RESULTAT 2019 REPORTE	-3 271 734,96
BESOIN D'INVESTISSEMENT	-7 491 512,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT	
	Montant en €
RECETTES	8 772 424,21
DEPENSES	7 085 850,62
RESULTAT 2019 REPORTE	-576 779,12
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT	1 109 794,47 €

BESOIN D'INVESTISSEMENT	-7 491 512,00
DISPONIBLE DE FONCTIONNEMENT	1 109 794,47
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL	-6 381 717,53 €

Les dépenses, concernant l'aménagement des ZAC, sont enregistrées en section de fonctionnement et comprennent l'achat de terrains, les frais d'études et des frais accessoires pour 2.574.588 € (chapitre 011). Ces dépenses se répartissent entre :

- ZAE Seynod Montagny pour 150.000 €
- ZAE Espace Leaders pour 21.979 €
- ZAE Chez Chamoux pour 125.000 €
- ZAE Voisins pour 176.144 €
- ZAE La Pilleuse pour 1.921.465 €
- ZAE Les Glaisins pour 92.500 €
- ZAE Orsans pour 87.500 €

Les charges financières s'élèvent à 14.309 € (chapitre 66).

Les autres écritures concernent des écritures d'ordre relatives à la gestion de stock.

M. de MENTHON.- (*Menthon-Saint-Bernard*) C'est un peu particulier dans la mesure où les dépenses sur les différentes zones sont enregistrées en section de fonctionnement et non pas en section d'investissement, pour respecter les règles comptables.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 83

NON-VOTANT(S) : 3 (Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Jean-Luc RIGAUT)

d'approuver ce Compte Administratif 2020 du Budget Aménagement de Zones.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Merci beaucoup pour cette unanimité sur les comptes administratifs.

Nous allons passer aux affectations des résultats. Idem, on vous propose de voter l'ensemble des affectations des budgets et budgets annexes en même temps, sauf si une opposition particulière devait s'exprimer. Je n'en vois pas. Nous allons donc voter l'ensemble des affectations d'un seul et même vote.

(Mme Frédérique LARDET est de retour dans la salle)

29. Affectation des résultats 2020 du Budget Principal

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du Compte Administratif du Budget Principal du Grand Annecy.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal conformément à l'annexe ci-jointe.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85
NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

d'approuver l'affectation des résultats 2020 du Budget Principal.

30. Affectation des résultats 2020 du Budget Transports

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M43, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du Compte Administratif du Budget Transports.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du Budget Supplémentaire 2021 du Budget Transports conformément à l'annexe ci-jointe.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85
NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

d'approuver l'affectation des résultats 2020 du Budget Transports.

31. Affectation des résultats 2020 du Budget Eau

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du Compte Administratif du Budget Eau du Grand Annecy.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du Budget Supplémentaire 2021 du Budget Eau conformément à l'annexe ci-jointe.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85
NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

d'approuver l'affectation des résultats 2020 du Budget Eau.

32. Affectation des résultats 2020 du Budget Semnoz

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M43, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du Compte Administratif du Budget Semnoz.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du Budget Supplémentaire 2021 du Budget Semnoz conformément à l'annexe ci-jointe.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

d'approuver l'affectation des résultats 2020 du Budget Semnoz.

33. Affectation des résultats 2020 du Budget Valorisation des Déchets

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du Compte Administratif du Budget Valorisation des Déchets.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du Budget Supplémentaire 2021 du Budget Valorisation des Déchets conformément à l'annexe ci-jointe.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

d'approuver l'affectation des résultats 2020 du Budget Valorisation des Déchets.

34. Affectation des résultats 2020 du Budget Pépinières d'Entreprises

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du Compte Administratif du Budget Pépinières d'Entreprises.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du Budget Supplémentaire 2021 du Budget Pépinières d'Entreprises conformément à l'annexe ci-jointe.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

d'approuver l'affectation des résultats 2020 du Budget Pépinières d'Entreprises.

35. Affectation des résultats 2020 du Budget Aménagement de Zones

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du Compte Administratif du Budget Aménagement de Zones.

L'ensemble de ces résultats seront repris lors du Budget Supplémentaire 2021 du Budget Aménagement de Zones conformément à l'annexe ci-jointe.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

d'approuver l'affectation des résultats 2020 du Budget Aménagement de Zones.

Mme PERDRIX.- *(Gruffy)* Je voudrais faire une suggestion. Je sais que depuis ce nouveau mandat on a un élu délégué communautaire à l'évaluation des politiques publiques. Je pense qu'il serait intéressant de pouvoir lier la présentation des comptes avec les questions, parce qu'on n'a pas forcément des réponses, mais les questions de fond que peuvent présenter tel ou tel budget. Je pense que ça rendrait la présentation plus dynamique, et on serait sans doute dans un vrai débat démocratique.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est noté. Samuel DIXNEUF ?

M. DIXNEUF.- *(Annecy)* Merci de cette remarque. On est en train de travailler sur les questions d'évaluations et les thèmes à évaluer. Nous ne nous sommes pas encore parlé avec Denis de ce sujet-là, mais c'est très volontiers.

M. DUPERTHUY.- *(Annecy)* Pas de problème Samuel pour travailler là-dessus, avec plaisir.

36. Délibération rectificative suite à une erreur matérielle de la délibération n° DEL-2021-34 du 25 mars 2021 fixant les taux de fiscalité 2021

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Sur la délibération n° DEL-2021-34 du 25 mars 2021 fixant les taux de fiscalité 2021, il y a eu une erreur matérielle sur le taux de TEOM applicable à la commune de Gruffy qui indique un taux de 10,04 % au lieu de 9,55 %.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci pour les habitants de Gruffy. Je pense que tout le monde va être d'accord. Le maire de Gruffy peut-être ?

Mme PERDRIX.- (Gruffy) Je vous remercie.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

de rectifier cette délibération en appliquant un taux de TEOM à la commune de Gruffy de 9,55 %.

37. Approvisionnement en eau potable de la commune de Cusy et mise en place d'un secours réciproque - Convention de coopération avec Grand Lac

Rapporteur : Pierre BRUYERE

La commune de Cusy, à l'extrémité sud du territoire du Grand Anney en Haute-Savoie, n'est alimentée que par ses propres ressources, le captage de la Tuilière et le forage des Chavonnes. Le réseau de distribution de la commune n'est connecté à aucune de ses voisines membres du Grand Anney et aucun projet dans ce sens n'est envisageable à court terme en raison notamment des difficultés géographiques.

L'équilibre entre les besoins en eau potable et la capacité de production des ressources est fragile, en particulier en période d'étiage. Régulièrement, l'alimentation en eau potable s'avère insuffisante et des solutions de secours d'urgence doivent être mises en place.

Des travaux structurants projetés dans le schéma directeur d'eau potable de Grand Anney répondront à terme à cette problématique. Dans l'attente, une solution à moindre coût permettant de garantir une alimentation suffisante en eau potable reste possible en organisant une distribution depuis le réseau desservant la commune de Saint-Ours, membre de la communauté d'agglomération de Grand Lac dans le département de la Savoie. Les caractéristiques des réseaux sont en effet compatibles, ce qui rendrait possible une interconnexion et permettrait d'apporter la sécurité nécessaire.

La réalisation de l'interconnexion permettrait aussi d'organiser un secours exceptionnel en direction de Grand Lac, qui a déjà fait connaître son intérêt pour cette solution.

Les conditions de réalisation des travaux indispensables au raccordement de la commune de Cusy sur le réseau de Grand Lac desservant Saint-Ours étant fixées dans une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, une convention de coopération doit être établie entre Grand Lac et Grand Anancy afin de déterminer les règles applicables à l'alimentation en eau de Cusy par le réseau de Grand Lac et, au-delà, celles d'un secours réciproque entre les deux réseaux.

La convention de coopération Grand Lac / Grand Anancy aura donc pour objet :

- de fixer les conditions de livraison d'eau potable en gros par la communauté d'agglomération de Grand Lac à la communauté d'agglomération de Grand Anancy en vue de garantir l'approvisionnement suffisant de la commune de Cusy,
- d'envisager, à plus long terme, les conditions d'un secours mutuel d'alimentation en eau potable pour les deux collectivités parties prenantes, grâce à l'interconnexion réalisée pour garantir l'alimentation de Cusy par le réseau de Grand Lac.

Elle ne visera pas à une extension des réseaux de distribution mais s'inscrira bien dans une approche de solidarité entre les collectivités. C'est pourquoi, les collectivités collaboreront dans ce cadre pour rechercher et adopter en permanence les mesures les plus adaptées.

Comptage des volumes distribués

Afin de permettre le comptage des volumes distribués, une chambre enterrée sera installée en limite de chacune des deux communes et de chacun des territoires. Elle abritera les équipements de manœuvre indispensables au bon fonctionnement du réseau et ceux de comptages nécessaires pour la connaissance des volumes mis en distribution.

Il sera procédé au moins à un relevé contradictoire par an en vue de la facturation.

Volumes garantis

Pour garantir un approvisionnement satisfaisant à la commune de Cusy, même en période d'étiage ou en cas de difficultés techniques sur le réseau de la commune, le réseau d'eau potable de Grand Lac pourra être sollicité au maximum à hauteur de 100 m³/jour.

Toutefois, en cas de difficultés d'approvisionnement et dans le cadre de la solidarité entre collectivités, Grand Lac et Grand Anancy s'efforceront de trouver des solutions favorables permettant de répondre à des demandes supérieures.

Prix de vente de l'eau fournie

Le prix de vente de l'eau fournie par Grand Lac à Grand Anancy est actuellement fixé à 1,040 € HT par mètre-cube.

Le prix de vente de l'eau fournie par Grand Anancy à Grand Lac est actuellement fixé à 1,040 € HT par mètre-cube. Il tient compte des spécificités et contraintes de chaque collectivité. Il ne comprend pas la redevance de prélèvement, facturée en-sus par chaque collectivité sur les volumes fournis auxquels sont appliqués les taux fixés par l'Agence de l'Eau.

Chaque collectivité s'acquitte directement du paiement à l'Agence de l'Eau du montant de la redevance de prélèvement (ou des redevances qui lui seraient substituées par la suite) correspondant aux volumes fournis à l'autre agglomération.

Actualisation des prix

Les prix sont actualisés chaque année en référence à l'évolution observée d'une facture de 120 m³ part eau, sur le territoire de production, à partir de l'année de signature de la convention.

Qualité de l'eau et contrôles

Le Grand Annecy et Grand Lac assurent, chacune pour leurs installations, le contrôle de la qualité de l'eau fournie. Elles tiennent respectivement à disposition de leur partenaire à la présente convention, les résultats des analyses qu'elles effectuent au titre du contrôle interne ainsi que ceux obtenus au titre du suivi de la qualité de l'eau par l'autorité sanitaire.

Durée de la convention

La convention sera initialement conclue pour une durée de 20 années à compter de sa date de signature. Il pourra y être mis fin de manière anticipée en cas de conclusion d'une nouvelle convention de coopération entre Grand Lac et Grand Annecy visant à renforcer le mécanisme de secours mutuel en matière d'approvisionnement en eau potable.

Dans le cas contraire, la présente convention pourra, à son expiration, être reconduite tacitement par période de dix ans, dans les mêmes conditions ou être modifiée, après accord des deux parties.

A tout moment, à la demande d'une des parties à la convention, un réexamen des clauses pourra être réalisé et faire l'objet d'un avenant.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

- d'approuver la convention de coopération Grand Lac / Grand Annecy d'approvisionnement en eau potable de la commune de Cusy et de mise en place d'un secours réciproque,
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

38. Vente d'un terrain porté par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie au profit du Conseil départemental de Haute-Savoie

Rapporteur : Ségolène GUICHARD

L'Etablissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) porte un terrain situé route des Sauts à Fillière, pour le compte du Grand Annecy, depuis 2013.

Le Département de la Haute-Savoie projette la construction d'un centre technique des routes du secteur de Fillière et ce terrain répond aux critères du projet.

Vu la convention de portage foncier et son avenant, volet « activités économiques », du 8 décembre 2017 entre le Grand Annecy et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien suivant :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Route des Sauts	AY	268	60a 21ca		X

Vu le prix de ce bien à l'acquisition réalisée par l'EPF en juin 2013 : 294.128,61 € (frais d'acte inclus) ;

Vu les remboursements effectués par le Grand Annecy dans le cadre du portage : 222.624,00 € ;

Vu le capital restant dû sur le portage : 71.504,61 € ;

Vu la qualité de l'EPF d'assujetti à la TVA, la vente du bien, qualifié de terrain à bâtir, doit être soumise à cette taxe sur la marge ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'EPF 74 ;

Vu l'avis de France Domaine daté du 2 avril 2020 ;

M. BOGEY.- (*Chavanod*) Madame la Présidente, veuillez noter que je ne prendrai pas part au vote pour des raisons professionnelles.

M. PASTOR.- (*Saint-Jorioz*) Sur notre tableau il y a un petit bug. On lit AY268 dans le tableau, et vous parlez d'AY238.

Mme GUICHARD.- (*Epagny-Metz-Tessy*) Ce sera rectifié, merci.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 84

NON-VOTANT(S) : 2 (Franck BOGEY, Ségolène GUICHARD)

- ✓ D'interrompre le portage de l'EPF pour permettre la construction du centre technique départemental des routes du secteur de Fillière ;
- ✓ D'autoriser l'EPF à vendre la parcelle AY 268 au Conseil départemental pour réaliser son projet ;
- ✓ De demander que la vente soit régularisée par acte notarié au prix de 294.128,61 € HT (TVA sur marge en sus, *appliquée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération*) ;
- ✓ De demander que la somme de 222.624,00 € HT correspondant aux remboursements déjà effectués par le Grand Annecy dans le cadre du portage, soit remboursée par le Conseil départemental directement au Grand Annecy, dès signature de la vente ;
- ✓ De demander que la somme de 71.504,61 € HT correspondant au solde du prix de vente, soit payée par le Conseil départemental à l'EPF conformément aux conditions de l'acte ;

- ✓ De s'engager à rembourser les frais annexes et régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant des subventions et loyers perçus pour le dossier.

39. ZAE Pilleuse - Compensation agricole collective - Convention pour le versement de la subvention, entre le Grand Annecy et la CUMA du Chéran

Rapporteur : Fabienne DULIEGE

Préambule

Le décret n° 2016-1190 du 31 août 2016 impose des mesures de compensation agricole dans le cadre des projets d'aménagement, pour tous les maîtres d'ouvrages. Cette obligation concerne les projets soumis à une étude d'impact "de façon systématique" et situés dans une zone agricole, forestière ou naturelle, ou dans une zone à urbaniser, délimitée par un document d'urbanisme et affectée à une activité agricole depuis au moins trois ans (zone AU des communes avec PLU) ou cinq ans (zones A et N des communes sans PLU).

Le seuil de surface minimale prélevée de manière définitive a été fixé à 1 hectare en Haute-Savoie, par arrêté préfectoral n° DDT-2017-011 du 5 janvier 2017.

Le projet de zone d'activités économiques (ZAE) de la Pilleuse, situé à Annecy (Seynod) et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Grand Annecy, est concerné par ce décret.

Une démarche visant à définir les mesures de compensation agricole collective liées à l'aménagement de la ZAE de la Pilleuse a donc été conduite. Une étude agricole préalable a été réalisée. C'est la base sur laquelle des propositions de compensation agricole collective ont été faites. Ces propositions ont reçu un avis favorable de la CDPENAF le 5 décembre 2019.

Le montant de la compensation agricole collective a été fixé à 160.000 €.

La mesure prioritaire retenue est l'achat de matériel agricole qui aura un effet sur l'économie agricole et la filière bovins - lait, impactée par le projet d'aménagement de la ZAE.

L'achat de ce matériel sera réalisé par la CUMA du Chéran.

Une CUMA est une coopérative d'utilisation de matériel agricole qui fonctionne selon le principe : une personne égale une voix. C'est un cadre juridique qui permet l'achat et l'utilisation partagée de matériel entre plusieurs exploitations et ainsi la réduction des coûts de mécanisation pour ces exploitations. C'est aussi un lieu d'échanges et de diffusion des techniques (notamment l'agro-écologie) entre les agriculteurs.

La CUMA du Chéran a été créée en 1984. Elle regroupe une cinquantaine d'exploitations de toutes tailles, toutes productions et tous modes de production. Ces exploitations sont principalement situées dans le sud de l'agglomération : Pays d'Alby, Annecy-Seynod, Montagny-les-Lanches, Chavanod, notamment.

Dans le cadre des mesures de compensation agricole collective liées à l'aménagement de la ZAE de la Pilleuse, le Bureau de la CUMA a présenté un projet d'achat de matériel (liste détaillée dans la convention) qui aurait :

- un impact positif sur l'environnement : par exemple un semoir à semis direct limite le tassement du sol et respecte la structure du sol,
- un effet direct sur l'économie agricole en limitant les coûts d'achat de matériel spécialisé.

Par ailleurs, la CUMA garantit le caractère collectif du projet, principe du décret de 2016.

Mme DULIEGE.- *(Saint-Félix)* Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter une délibération qui concerne les compensations collectives agricoles sur la zone d'activités de la Pilleuse. Il s'agit d'une convention pour effectuer le versement d'une subvention à la CUMA du Chéran.

Je voudrais rappeler que la ZAE de la Pilleuse est soumise au dispositif de compensation agricole qui a été introduit par la loi LAAAF de 2014 (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) qui a été rendue applicable par le décret d'août 2016 et qui concerne les projets susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Une belle idée de compensation. Qui a des questions ou des remarques ?

Mme PERDRIX.- *(Gruffy)* Je vais m'abstenir, pas parce que je suis contre cette convention avec la CUMA du Chéran, mais simplement pour rappeler que cette compensation a lieu parce qu'à un moment donné on va urbaniser de la terre agricole. C'est plus symbolique, mais je pense qu'il ne faut pas l'oublier. C'est-à-dire quelles que soient les bonnes intentions que l'on a, là on est en train de prendre de la terre agricole.

Mme DULIEGE.- *(Saint-Félix)* C'est un projet qui date déjà de quelques années.

Mme PERDRIX.- *(Gruffy)* Je sais Fabienne.

Mme DULIEGE.- *(Saint-Félix)* Mais je le précise quand même.

Mme PERDRIX.- *(Gruffy)* Sur ce projet, je me suis souvent abstenue.

Mme LA PRESIDENTE.- Cela nous permettra justement d'enclencher la ZAN, la Zéro Artificialisation Nette, dont nous aurons longuement à parler. C'est un sujet qui abordera toute cette complexité de devoir continuer à développer des entreprises tout en limitant l'empreinte sur nos terres agricoles. Nous avons un travail, et notamment une formation, je le rappelle aux élus, dès demain. Nous avons une première session sur la Zéro Artificialisation Nette. Je vous invite vivement à y participer. Cela nous aidera tous ensemble à utiliser moins et à consommer moins de terres agricoles, et à mieux comprendre la ZAN. C'est à 10 h 30.

Mme DULIEGE.- *(Saint-Félix)* Je comprends parfaitement la remarque et la position de Marie-Luce PERDRIX. Mais là c'est ficelé, et les agricultures de la CUMA sont vraiment en attente de cette compensation. Tout cela a aussi été vu avec eux, et ils attendaient justement ce Conseil ce soir pour pouvoir lancer leurs investissements.

Mais je partage parfaitement sur la consommation d'espaces agricoles. On l'a dit, on doit préserver les terres agricoles, sinon je ne vois pas comment on va pouvoir nourrir la population.

(Il est procédé au vote électronique.)

Vu le projet présenté par la CUMA ;

Vu l'adéquation entre le projet et les objectifs poursuivis par le Grand Annecy dans le cadre des compensations collectives agricoles ;

Vu le projet de convention proposé et les modalités de calcul de la subvention ;

Considérant que l'aide apportée s'inscrit dans le régime d'aide européen exempté n° SA 50388 (ex n°39618), réservé aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;

Considérant que les sommes nécessaires sont inscrites au budget annexe de la ZAE Pilleuse ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 81

ABSTENTION(S) : 4 (Nicole BLOC, Elisabeth LASSALLE, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX)

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

- de valider la proposition de convention entre le Grand Annecy et la CUMA du Chéran, annexée au présent rapport ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention et effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

40. Autorisation et délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et la Métropole de Lyon - Convention actualisée n°2 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Rapporteur : Ségolène GUICHARD

1 – Contexte

Par la délibération n° 2018 / 280, le Conseil de communauté du Grand Annecy, en date du 31 mai 2018, a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs regroupements et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRÉ établie entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy.

En effet, depuis la promulgation de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRÉ) le 7 août 2015, la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises sur le territoire régional, hors régimes d'aides à l'immobilier d'entreprise relevant de l'article L1511-3 du CGCT. Les communes, leurs groupements et la Métropole de Lyon peuvent continuer à intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région.

Pour ce faire, l'Assemblée plénière du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2016 a adopté la convention type de mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs regroupements et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRÉ. Ce modèle type a été modifié par la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 29 juin 2017 et par la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 19 juin 2020.

Par la délibération n° D-2020-505, le Conseil de communauté du Grand Annecy, en date du 26 novembre 2020, a approuvé la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon établie entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy.

Par la délibération n° DEL-2021-10, le Conseil de communauté du Grand Annecy, en date du 4 février 2021, a approuvé la convention actualisée n°1 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon établie entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy.

2 – Convention actualisée n° 2 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon

La convention actualisée n°1 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon, en cours de signature par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy, nécessite une actualisation qui comprend, entre autres, l'ajout de ce nouveau projet :

- Compensation collective agricole : le Conseil de communauté du Grand Annecy, en date du 27 mai 2021, a approuvé la convention d'attribution d'une subvention au titre des mesures de compensation agricole dans le cadre du projet de la ZAE La Pilleuse à Seynod à intervenir entre la CUMA du Chéran et le Grand Annecy.

Ces modifications se formalisent par la signature de la convention actualisée n° 2 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon.

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

- d'approuver la convention actualisée n° 2 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon à intervenir entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy.
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

41. Questions diverses

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons pouvoir passer aux questions diverses. J'ai reçu deux questions diverses de Mme LEPAN. Nous aurons ensuite Anthony GRANGER, et derrière Mme LEPAN.

Mme LEPAN.- (*Annecy*) Merci Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement j'ai deux questions. Une première question qui porte sur les mobilités.

Lors du dernier Conseil communautaire, vous nous avez annoncé que le PPI serait présenté aux élus lors du Conseil de rentrée. Ce PPI comprendra les engagements électoraux de tous, un gros volet sur les mobilités, en particulier avec le lancement de lignes de transports lourds. Cette question intéresse beaucoup les grands annéciens qui souhaitent être associés à ce projet en étant consultés. Vous connaissez par ailleurs l'attachement qui est le nôtre, à Denis et moi-même, pour la démocratie participative. Il en a été question aussi au sein du Conseil lors de la délibération n° 5 où on a vu que si elle était importante, souhaitable, elle était aussi parfois compliquée et demandait du temps à être mise en place.

J'aurais donc aimé savoir, Madame la Présidente, si vous pouviez nous indiquer les modalités de concertation de la population qui vont être mises en place d'ici le mois de septembre, donc très rapidement, pour associer la population aux choix que nous aurons à faire concernant les investissements en matière de mobilité, et nous en préciser le calendrier.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie pour cette question importante.

Il faut savoir qu'avec la Covid rien n'a été facile pour organiser ces concertations. Malgré tout, grâce aux visioconférences, nous avons pu en faire un certain nombre. Pour mémoire je vais faire un petit *feedback*.

De mars à avril nous avons organisé 5 conférences territoriales sous format visio-conférence. Nous avons pu accueillir à peu près 300 personnes. C'est beaucoup et peu à la fois. Mais ce que l'on peut retenir de ces conférences territoriales, c'est que grâce à la visioconférence, un mal pour un bien, nous avons pu attirer une population un peu différente que par habitude dans le cadre de ces concertations, et notamment une population plus jeune.

Il faudra effectivement que, dans les prochains cadres, on essaie de faire de différentes façons, à la fois en présentiel mais aussi, pourquoi pas, conserver ces visioconférences pour pouvoir attirer et se mettre à disposition de jeunes ménages qui ne peuvent pas forcément se déplacer aux horaires où nous devons réaliser ces conférences territoriales.

Donc 300 personnes c'est bien, mais dorénavant il faudra encore faire mieux.

Pour le schéma directeur cyclable, nous complétons par 5 réunions territoriales de mai à juin. Il faut savoir que là il y a moins de citoyens, on s'adresse plutôt aux élus et aux associations d'usagers dans un premier temps. Ces réunions territoriales, pour bien prendre la mesure des différences existantes au sein de notre agglomération, nous allons les organiser comme les conférences territoriales au sein de nos cinq territoires.

Ensuite, nous avons le PDM. Pour mémoire, nous allons devoir passer en PDM. Nous allons passer en enquête publique en septembre, ça c'est purement réglementaire. Avec aussi en préalable une réunion du comité des partenaires, avec l'appui bien évidemment dans chacune de ces conférences, voire sur le PDM, du Conseil de développement qui pour nous est un support essentiel. Et ensuite, effectivement, comme l'a dit Jean-Claude MARTIN, eux vont s'adresser, en tant que Conseil de développement, directement à nos concitoyens sur le terrain.

Ensuite, avec les vice-présidents à la mobilité nous allons prendre rendez-vous avec les associations pour parler de l'étude SYSTRA. Ça c'est prévu en juin. Je vais recevoir moi-même les présidents. Et en deuxième réunion il y aura effectivement les vice-présidents qui, comme cela était convenu, à l'issue des remises de résultats de la seconde étude TTK réuniront les associations pour qu'elles puissent avoir une discussion avec nos vice-présidents.

Enfin, nous avons parlé la dernière fois de cette fameuse réunion, les maires et le Bureau ont dû recevoir notre invitation du 2 juillet, pour parler du TCSP, de toute notre stratégie de transport en commun en site propre liée aux futurs choix que nous aurons à faire dans le cadre de ces fameuses études SYSTRA et TTK. Ça c'est notre première grande réunion en tant qu'élus pour que nous puissions, dans un premier temps, faire une sélection des corridors préférentiels – je dis bien préférentiels – et parler financement. Et nous aborderons aussi un financement beaucoup plus large puisque, le 2 juillet, le Bureau et la Conférence des Maires se réuniront pour parler PPI. C'est-à-dire intégrer la mobilité pour financer une première tranche de TCSP, et bien évidemment de transport en commun en site propre, mais aussi un ensemble beaucoup plus large dans le cadre du PPI puisqu'il y a d'autres actions à mener en dehors de la mobilité. Ça c'est le début d'un processus décisionnel.

À partir du 2 juillet, nous aurons de nouvelles concertations entre autres avec le Conseil de développement et des citoyens. Le calendrier reste à acter à partir du 2 juillet.

Souvenez-vous, on avait fait un premier Conseil communautaire interne dans le cadre de la présentation de l'étude SYSTRA. Nous allons renouveler après le 2 juillet cet exercice pour que les 95 élus communautaires puissent avoir le même niveau d'information. Ce deuxième Conseil communautaire interne sera présenté avant la proposition du PPI, Plan Pluriannuel d'Investissement, qui aura lieu au Conseil de fin septembre.

Voilà le premier calendrier que nous pouvons vous soumettre. Après il restera, avec le Conseil de développement et Jean-Claude MARTIN, à déterminer comment on intercale la concertation plus élargie au niveau des citoyens de chacun des territoires. Sous quel format ? Je ne sais pas, au mois de septembre. Le temps va être très court puisque le calendrier doit s'achever d'ici à fin septembre.

Mme LEPAN.- (*Annecy*) Je vous remercie de cette réponse. Je regrette effectivement le calendrier précipité qui forcément malheureusement ne va pas permettre à tous de prendre conscience de l'importance des choix que nous avons à faire en termes de mobilité. C'est un regret, mais il faut aussi qu'on avance. C'est un projet qui est très attendu par tout le monde.

Mme LA PRESIDENTE.- Par rapport à ce que vous dites, il y a la concertation mais aussi l'information qui est complémentaire. Nous serons très vigilants pour qu'à partir du mois de juillet nous ayons une communication importante, à la fois sur les pages Facebook, sur les réseaux sociaux, sur le site Internet, pour que l'ensemble des concitoyens, même s'ils ne sont pas dans la concertation et qu'ils ne peuvent pas se déplacer, puissent avoir à minima progressivement une information entre le 2 juillet et fin septembre.

Mme LEPAN.- (*Annecy*) Je vous remercie, ça c'est très important effectivement.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Puis-je ajouter un mot Présidente ? Bonsoir à tous. Les conférences de territoire, effectivement, je vous rappelle que la dernière fois on avait dit que pendant un mois les conclusions étaient en ligne, et on a eu de l'enrichissement jusqu'à il y a quelques jours. La concertation a donc continué au-delà des conférences.

Sur les ateliers du schéma directeur cyclable, même si comme l'a dit la Présidente on invite les associations, les élus des territoires, on tire au sort des personnes dans les communes pour être sûr d'avoir une représentativité des gens qui ne font pas de vélo, car il est aussi important dans le schéma directeur cyclable de les entendre.

Ces ateliers sont aussi ouverts à toute la population. On s'assure d'un minimum, mais c'est ouvert.

Et le dernier de ces ateliers qui est l'atelier grand public, qui ne sera pas thématique, on vient d'en fixer la date avec M. le Maire d'Annecy qui nous autorise le jardin de l'Europe le 29 juin. On communiquera donc énormément là-dessus puisque *a priori* c'est une date où l'on pourra se réunir en extérieur.

Avant cela, il y a encore le 15 juin à Bluffy, le 18 juin à Chavanod (on a reporté Chavanod car nous étions en pleine période Covid), le 23 juin à Fillière. Toutes ces réunions seront *a priori* en physique, c'est sur le schéma directeur cyclable.

Évidemment après, sur le TCSP on embraiera dans la même dynamique. Mais comme vous le dites, on le ressent, on a besoin d'avancer et on essaie avec les moyens du moment de faire cette concertation grand public. Merci.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Si je peux compléter. Cela a été précisé, on aura une présentation en Bureau et Conférence des Maires de l'ensemble des études, y compris PPI, le 2 juillet. Cela sera suivi le soir par une commission des Finances. Je crois d'ailleurs que les Mobilités font aussi leur commission le 2 au soir, ou peut-être juste la semaine d'après, enfin assez rapidement pour que le maximum d'élus soient au courant des données qui sont à disposition.

Cela étant, il y en a toujours qui passeront entre les mailles du filet. Ce que je voulais dire ce soir c'est que si certains ont besoin d'information à compter du 2 juillet, puisque vous allez sûrement entendre plein de choses plus ou moins vraies, plus ou moins fausses, etc., avec les fantasmes des uns ou des autres, vous savez que le téléphone fait que parfois les choses sont un peu déformées, je préfère qu'on m'appelle. Je ne veux pas parler au nom de François, mais mieux vaut appeler les élus pour qu'on vous donne les informations que l'on a, plutôt que parfois surinterpréter des choses qui peuvent sortir d'ici ou là.

Mme LEPAN.- (*Annecy*) Ma deuxième question porte sur le siège du Grand Annecy.

Madame la Présidente, à l'occasion de la fusion de nos EPCI en 2017, le choix a été fait de localiser le siège administratif de notre institution au sein des locaux de l'ex-C2A, avenue des Îles. L'arrivée de nouveaux collaborateurs en provenance de nos ex-EPCI, conjuguée à un siège déjà très occupé du temps de la C2A, a conduit à la congestion de nos locaux.

Nous sommes obligés aujourd'hui, pour notre personnel, de louer plusieurs locaux dans le quartier des Îles, sur des sites différents, entraînant des complications matérielles, un éclatement de nos services, et finalement un sentiment de non-appartenance à la même marque employeur.

En parallèle, vous avez indiqué lors du vote du budget en décembre votre volonté, que nous partageons et souhaitons accompagner, d'investir dans les ressources humaines en dotant enfin notre agglomération du personnel nécessaire pour assurer nos missions et projets.

Aujourd'hui se pose la question des locaux pour accueillir ce nouveau personnel. Le bâtiment actuel est ancien, plus adapté, et n'offre pas, par exemple, de service minimum pour nos agents tel qu'un restaurant administratif pour leur pause déjeuner.

Madame la Présidente, le rôle premier de notre institution est de garantir un épanouissement au travail de nos agents pour créer aussi un sentiment d'appartenance qui renforcera à coup sûr la marque employeur Grand Annecy.

À l'occasion des choix budgétaires d'investissement à venir pour le mandat, pouvez-vous nous indiquer, Madame la Présidente, qu'une réflexion a été lancée sur ce point des locaux ? Un comparatif a-t-il été mis à l'étude pour comparer le coût de notre organisation actuelle sur plusieurs sites (coût des loyers, assurance, entretien) avec l'hypothèse de la réalisation d'un nouveau siège ?

Notre agglomération a changé d'échelle en 2017. Cela passe par le confort de travail, un épanouissement pour nos équipes, et une rationalisation des coûts par nos finances. Où en est l'état de la réflexion sur ce point ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame LEPAN. Vous avez raison, la qualité de vie au travail passe aussi par son environnement de travail.

Moi-même, quand j'ai fait le tour des locaux avec notre Directeur Général des Services, quand j'ai découvert l'avenue des Îles, j'ai été épatée par la capacité de nos Services à pouvoir optimiser le mètre carré de travail.

Cela étant, effectivement, au regard de l'évolution, de nouveaux bâtiments ont été pris en location en proximité dans l'attente de, en tout cas pour les trois prochaines années, le temps de regarder, de se donner du temps pour une éventuelle construction de bâtiment, pour faire le pour et le contre et avoir une analyse entre ce qui est financièrement le plus intéressant pour le Grand Annecy entre rénover, rester sur place ou s'agrandir et partir sur un site en construction. Ça ce sont des études qui vont être engagées. D'ailleurs une petite enveloppe a déjà été dédiée dans le PPI, mais à la grande fourchette, qui méritera d'être plus détaillée.

Au demeurant, dans cette attente, M. LENOIR, Directeur Général des Services, a tout de même veillé à ce que l'ensemble des collaborateurs puissent être à 8 minutes à pied, le critère de proximité, à portée du siège du Grand Annecy. Ce n'est pas la panacée, ce n'est pas l'idéal effectivement quand on met en place une marque employeur, mais malgré tout il va falloir effectivement commencer avec ce type d'organisation.

Et après c'est à nous, puisque la marque employeur et toute la communication autour de la marque employeur va commencer, les réflexions et les concertations vont commencer pour savoir ce que l'on entend par « marque employeur du Grand Annecy ». Un questionnaire est d'ailleurs parti. J'ai découvert des métiers formidables dans les collectivités territoriales en tant que Présidente, qui sont très peu connus et qui méritent d'être reconnus. Et après c'est de savoir, au travers de la marque *Grand Annecy*, comment on a envie d'y travailler.

Je parlerai aussi du télétravail car je crois qu'il ne faut pas tout abandonner de la Covid, notamment avec nos représentants des agents. Nous avons aussi à réfléchir comment on se remet en proximité. Nos agents viennent de partout du Grand Annecy, il faut en tenir compte, et savoir aussi où l'on doit mettre des antennes, des annexes, pour que nos agents comme d'autres salariés du privé vont avoir à travailler et à télétravailler en proximité de leur domicile. Pas forcément à leur domicile car je crois qu'on a tous pu faire le constat pendant un an que le télétravail seul à domicile n'est pas forcément la meilleure solution, parce qu'on a besoin de socialiser, on a besoin de travailler ensemble. Mais effectivement, le télétravail déporté dans un tiers-lieux, dans un autre espace partagé par différentes entreprises ou différentes collectivités territoriales, peut être une solution alternative. Et, une ou deux fois par semaine par exemple, permettre d'éviter d'utiliser les transports. C'est ça aussi la qualité de vie au travail, c'est peut-être de temps en temps permettre à nos collaborateurs du privé ou du public de travailler en proximité.

C'est dans le schéma de la démobilité, puisqu'on est tous ensemble pour dire qu'il faut qu'on ait à la fois une capacité à offrir des infrastructures de mobilité en transports en commun plus fortes, plus adaptées, plus efficaces, avoir une meilleure mobilité mais aussi une moindre mobilité. Ça ce sont les entreprises et les collectivités territoriales, nous aussi élus, qui devons apporter cet *input* de réfléchir. Le quart d'heure de proximité valable pour le privé doit l'être aussi en partie pour nos agents des collectivités territoriales. Il y a donc plusieurs actions : développement du télétravail à réfléchir dans des espaces de *coworking* partagés. Et bien évidemment, création je l'espère, ce sont toutes les études financières qui vont être lancées, d'un siège et d'un nouvel établissement qui permettra de réunir, vous avez raison, tout le monde au même endroit.

Mme LEPAN.- (*Annecy*) Je suis très heureuse de l'annonce de cette étude dans un premier temps. Je vous remercie.

Mme LAYDEVANT.- (*Annecy*) Madame la Présidente, puis-je vous poser une question, puisqu'on parle justement de télétravail.

Au précédent mandat, on avait travaillé sur le plan de déplacement des entreprises, et effectivement on avait déjà commencé à recenser des tiers-lieux pour justement permettre le télétravail. Après avoir travaillé avec les 100 plus grosses entreprises de notre territoire, nous avons souhaité travailler avec les plus petites entreprises, et travailler justement dans des déplacements inter-entreprises.

Je voulais savoir si ce travail continue, car nous avons eu des échanges vraiment très intéressants avec les entreprises. Et savoir si les plus petites entreprises pourraient bénéficier de cette réflexion ?

Mme LA PRESIDENTE.- C'est programmé pour la tranche 2 au mois de juin, par rapport à la réflexion dont vous me parlez.

Je ne sais pas si Ségolène tu veux ajouter quelque chose sur la partie TPE ? Non. Mais effectivement, c'est bien engagé et enclenché à partir du mois de juin.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Nous l'avons effectivement présenté à la commission Mobilité la semaine dernière. Nous lançons ce deuxième volet du plan de mobilité des entreprises le 29 juin par une conférence de presse, pour effectivement toucher les plus petites entreprises. Elles seront accompagnées sur 42 semaines, 20 entreprises maximum sur ce module, les entreprises de plus de 100 salariés n'ayant pas participé la première fois, les entreprises de plus de 50 salariés, et ensuite les volontaires s'il y a encore de la place. On lance en juin pour vraiment démarrer en septembre.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Comme évoqué en début de ce Conseil où je vous ai interrogée sur le PV du Conseil du 6 mai dernier, je voudrais vous interroger sur les échanges que vous avez eus avec certains élus au sujet de la politique des transports.

Des annonces ont également été effectuées dans la presse, et pourtant nous ne connaissons toujours pas, près d'un an après votre élection, la volonté de votre exécutif en matière de transport.

Pour souvenir, vous aviez fait campagne lors des municipales de mars 2020 sur un transport en commun par câble jugé, je cite, comme non pertinent par le cabinet SYSTRA missionné par l'agglomération pour les études préalables.

Votre vice-président à l'agglomération, lors de ces mêmes municipales, avait lui effectué sa campagne avec le projet d'un tram en rive ouest, jugé là aussi par le même cabinet SYSTRA, je cite encore une fois, comme le moins prioritaire des cinq axes à travailler, et le seul où le tram n'est pas pertinent, lui préférant le BHNS.

Notre question est donc celle de citoyens qui nous suivent en vidéo ou d'élus avec qui nous avons pu échanger.

Quelles sont vos premières projections pour le développement d'un transport en commun performant sur notre agglomération ?

Si nous comprenons la nécessité de prendre du temps pour la réflexion, et la nécessité des différentes études complémentaires missionnées, nous notons que malgré la réflexion en cours entre BHNS et tramway, votre exécutif compte depuis le début de ce mandat une conseillère communautaire déléguée au tramway, et un poste de chef de projet mission tramway a été créé au 1^{er} avril 2021 comme prévu par la délibération n° 17 du 25 mars 2021.

Nous nous inquiétons également de voir que ces débats de choix de mode de transport, de tracé, ne sont pour l'instant aucunement débattus en commission Mobilité où seules des informations sur les échéances nous sont présentées. Nous craignons de voir à ces commissions arriver un projet entièrement bouclé qui, selon les mots de l'exécutif, ne satisfera pas tout le monde lors du vote.

Alors, à défaut de faire l'unanimité, et pour être un minimum soutenu par les élus et la population, il doit être partagé en amont car l'avis de chacun des élus de ce Conseil communautaire est bon à prendre. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci pour cette question. Je vais répéter ce que j'ai répondu sur une autre question à Claire LEPAN, et que j'avais déjà précisé préalablement.

On a fait un premier Conseil communautaire interne qui permettait, au-delà de la Conférence des Maires, d'intégrer et de donner une information aux 95 élus que nous sommes. Cela a été fait. À la suite de cela, on vous avait précisé qu'il y avait des demandes complémentaires en matière d'études. Donc, le temps que le marché se passe, les résultats sont enfin finalisés.

Nous devrions recevoir les dernières moutures de l'étude TTK, qui permettait effectivement de donner des informations complémentaires en termes de baisse de gaz à effet de serre sur l'ensemble des sillons prévus par l'étude SYSTRA, plus des reports modaux induisant forcément un calcul de baisse de gaz à effet de serre. C'est pourquoi on fait ça, puisque si on n'avait pas de baisse de gaz à effet de serre, ou si on n'était pas encombré, qu'il n'y avait pas de problème de pollution ni de trafic, on n'aurait pas à investir autant dans ces réflexions. Et je crois que c'est d'ici... Sandrine DALL'AGLIO, François, cette semaine ?

Mme DALL'AGLIO.- (*Annecy*) Au plus tard d'ici le 15 juin.

Mme LA PRESIDENTE.- Donc là nous aurons enfin les études finalisées. En parallèle, avec notre vice-président aux Finances, Denis DUPERTHUY, le Directeur Général des Services, Sébastien LENOIR, et moi-même, nous avons avancé pour une étude de financement avec le cabinet KLOPFER. Nous avons eu deux réunions, des demandes de compléments par rapport à certaines hypothèses qui nous étaient présentées. Une fois qu'on a tout ça, c'est fait. Nous, côté finances, nous sommes prêts. On attend le 15 juin la dernière étude. Raison pour laquelle nous avons programmé une réunion privilégiant forcément la Conférence des Maires, cela me paraît normal, auxquels on associe aussi l'ensemble des membres du Bureau, d'où cette réunion du 2 juillet.

À partir de là, c'est ce que j'avais pu répondre, le 2 juillet nous allons présenter l'ensemble des résultats à la Conférence des Maires et aux membres du Bureau, financiers et des différents corridors possibles : baisse de gaz à effet de serre, avec les plus, les moins, et tous les éléments qui permettront de prendre une décision.

Ça pour quoi ? Pour sortir, je l'espère, le 2 juillet, avec une sélection de corridors, des capacités et des modalités de financement.

C'est pourquoi je disais qu'ensuite s'engagerait une nouvelle concertation avec le Conseil de développement par rapport à ce premier choix et, en même temps, ce fameux deuxième Conseil communautaire interne. Et je laisserai parler après notre vice-président en infrastructures pour la commission Mobilité. Mais où je souhaite indépendamment de la commission Mobilité, puisque c'est un sujet qui est tellement important que les 95 élus communautaires doivent avoir le même niveau d'information que la Conférence des Maires et que le Bureau de l'agglomération et que la seule commission Mobilité.

C'est pourquoi nous allons programmer ce fameux deuxième Conseil communautaire interne avant le PPI, avant fin septembre, pour que tous ensemble nous puissions avoir le même niveau d'information, avoir des débats. Et sur une soirée, que vous puissiez nous poser des questions, et même ceux qui ne sont pas dans la commission Mobilité. Comme vous le dites, même si on n'est pas dans la commission Mobilité, nous sommes tous des citoyens et nous représentons tous des citoyens sur nos territoires, nous avons donc le droit aussi de poser des questions même si nous ne sommes pas dans la commission Mobilité, ou Finances d'ailleurs, puisque les deux commissions seront concernées.

Je vais laisser la parole à François ASTORG, et Denis DUPERTHUY s'il veut ajouter quelque chose, ou Didier SARDA.

M. ASTORG.- (*Annecy*) Merci Madame la Présidente. Merci Monsieur GRANGER de nous interpeller sur le sujet, vous savez à quel point la mobilité nous est importante. Et cela me permettra de rappeler un peu ce qui s'est passé depuis que nous travaillons ensemble au sein de cette institution.

Déjà, les commissions Mobilité. Nous avons présenté la feuille de route, je ne sais pas si vous étiez là, qui montrait tout le schéma directeur et tous nos projets de mobilité sur l'ensemble des territoires. Nous avons présenté l'étude SYSTRA, qui est une première partie comme l'a dit la Présidente.

La deuxième partie va arriver avec des compléments d'information sur les gaz à effet de serre. Mme DALL'AGLIO en a déjà parlé en commission. Et vous vous rappelez aussi qu'en commission Mobilité nous avons travaillé en atelier pour faire remonter vos orientations.

Il me semblait important de préciser ce type de chose, c'est pourquoi je ne comprenais pas au tout début votre interrogation.

Il me semble aussi important de préciser que, depuis le début que nous sommes là, nous avons, comme nous l'avons dit tout à l'heure, lancé des concertations sur cinq territoires de notre territoire où nous avons fait remonter les besoins des territoires plus ruraux, des territoires moins ruraux, pour connaître leurs besoins. Toutes ces informations ont été publiées, présentées en commission, et certaines ont été publiées sur le site Internet.

Sachez qu'on entend bien votre alerte. La motivation est intacte, et il faut réellement présenter ce débat auprès des élus et de l'ensemble des citoyens. Merci Monsieur GRANGER.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Cela a été dit par la Présidente, en termes de calendrier nous venons tout juste de recevoir l'étude KLOPPER sur le financement éventuel, les compléments que nous avons demandés.

Comme cela a été dit, ce financement des modes lourds quels qu'ils soient n'est pas déconnecté du reste des budgets de l'agglomération. Nous sommes donc en même temps en train de réaliser l'inventaire en termes de PPI. J'ai rencontré l'ensemble de mes collègues vice-présidents ici. Il ne nous reste plus que notre collègue au CIAS à voir. Nous sommes en cours de finalisation. Ensuite il faut laisser un tout petit peu de temps aux Services pour recoller tout ça et dresser une liste homogène à l'ensemble des compétences qui sont les nôtres.

Une fois qu'on aura fait tout ça on se présentera le 2 juillet devant la Conférence des Maires et le Bureau pour présenter tout ça. Le soir-même vous avez une commission Finances, on ne pouvait pas faire plus vite.

Et pour tout vous dire, si on arrive à se mettre d'accord sur plein de choses ça partira au Conseil de développement direct pour pouvoir avoir son regard assez rapidement au mois de septembre. Si on a besoin du Bureau du 9 juillet qui doit suivre... Vous voyez, il n'y a pas encore eu de Bureau pour faire aucun arbitrage, rien du tout. Ce sera le premier le 9 juillet si on n'a pas réussi à se mettre d'accord ensemble le 2 juillet sur des grands ensembles de choix qui auront été faits, notamment en termes de PPI. Ce sera à ce moment-là, tout de suite après le 9 juillet, que le Conseil citoyen sera saisi pour son avis.

Nous sommes en juillet, on arrive au mois d'août, nous serons un certain nombre à partir en vacances. On se retrouvera dès début septembre pour à la fois ce Conseil interne et la finalisation des choix à faire en termes de PPI et de financement des modes de transports. Voilà le calendrier le plus transparent qui est donné.

Mme DALL'AGLIO.- (*Annecy*) Je voudrais remercier François ASTORG et Denis DUPERTHUY pour leurs présentations claires des enjeux, aussi bien du point de vue du développement des mobilités que celui du financement.

Mais je voudrais rappeler qu'un projet de cette ampleur qui engage notre collectivité sur 30, 50, voire peut-être 70 ans, ne va pas se décider entièrement en juin et septembre. Nous avons déjà eu cette démarche volontariste des concertations que nous avons choisies et embrayées avec nos concitoyens, mais nous allons avoir aussi les concertations obligatoires qui sont prévues par la loi. Et bien entendu, au-delà de la colonne vertébrale sur laquelle nous travaillons tous ensemble depuis presque une année, il y a l'ensemble du schéma directeur des transports en commun qui va se poursuivre et sur lequel nous allons continuer à travailler tous ensemble au fil des années.

Un projet de cette ampleur n'est pas ficelé le jour où nous prenons la décision d'investir. C'est un projet qui avance chaque mois avec des comités de pilotage, avec des commissions Mobilité, avec des rencontres dans les territoires, auprès des communes, auprès des habitants. Et c'est, à mon sens, le seul moyen pour que ce projet soit approprié par les habitants auxquels il est destiné au fur et à mesure de sa construction. Je vous remercie.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Puis-je ajouter un mot ? Concernant l'intervention d'Anthony GRANGER, je voulais dire que Frédérique LARDET a fait campagne sur un projet, François ASTORG sur un autre, Denis DUPERTHUY sur un autre, mais l'exécutif a choisi d'amener devant les 95 délégués la possibilité de choisir. Vous aurez donc le même niveau de voix.

Tu n'as qu'une voix Frédérique ?

Mme LA PRESIDENTE.- Non, désolée, j'en ai deux.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Tu en as deux. Donc deux sur 95 alors que nous nous n'en avons qu'une. Mais on travaille dans la commission Mobilité. Un groupe politique nous a reproché d'aller un peu trop vite au dernier Conseil. Là, une intervention nous reproche de ne pas aller assez vite. Je pense qu'on prend le temps qu'il faut, mais vous aurez, nous aurons, tous le choix de nous exprimer pour ce vote

Mme LA PRESIDENTE.- Deux voix en cas d'égalité. Je vais laisser la parole à M. ANSELME, et après je redonne la parole à M. GRANGER.

M. ANSELME.- (*Fillière*) Je voulais rebondir sur ce que disait Claire LEPAN, la participation de la population à cette réflexion.

J'ai bien entendu ce que disaient Sandrine et François qui seront associés. Je pense que ce qui est important c'est qu'à partir de début juillet il puisse y avoir une information claire donnée à destination de la population sur les différents scénarios, avantages, inconvénients, coût, et qu'elle y soit associée. Parce que sur le terrain on sent qu'il y a une très forte demande. Pas d'inquiétude puisque tout le monde partage le besoin de développer les transports en commun, mais la population à un moment souhaite pouvoir s'exprimer sur les choix que l'on sera amené à faire et qui, comme l'a rappelé Sandrine, vont engager lourdement le territoire financièrement pour de nombreuses années.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Je voudrais juste réagir aux deux éléments. Vos deux vice-présidents qui animent nos commissions Mobilité ont argumenté, cela me fait un peu réagir.

Monsieur ASTORG, vous nous dites qu'on a réfléchi en atelier. En effet, j'y ai participé, mais c'était quand même plus au sujet du PDM que des choix et des orientations pour un transport en commun en site propre. D'ailleurs à cette occasion nous avons eu des échanges très intéressants. Nous avons eu quelques personnalités très connaisseuses de ces sujets dans d'autres agglomérations, et il était très intéressant d'entendre leurs avis.

En revanche justement, pendant le Conseil, Monsieur SARDA vous évoquiez que sur les schémas d'orientations cyclables il était important d'associer des non-pratiquants du vélo. Et bien de la même façon, j'avais été surpris la dernière fois de voir beaucoup d'associations à vocation environnementaliste lors de ces commissions, de ces ateliers, et c'est normal puisque l'objectif c'est de réduire nos émissions de gaz à effet de serre par ce transport en commun performant, mais je pense qu'on aurait également pu et qu'il serait peut-être bon d'associer – peut-être cela a-t-il été fait en plus petit comité que le Bureau mais cela vous permettra éventuellement de nous en faire part – les entreprises, sans doute les syndicats patronaux, qui sont quand même les gros pourvoyeurs des ressources concernant les transports de notre agglomération par le versement transport. On imagine, comme l'a rappelé M. DUPERTHUY, que ce sera un investissement lourd, et les entreprises sont aussi demandeuses d'informations. De la même façon, je pense qu'il serait bien qu'on associe à ces débats les associations environnementales.

Et enfin Monsieur SARDA, pour vous répondre, vous dites que vous nous laissez le temps du choix et de la réflexion. Comme je vous l'ai dit, je ne remets pas en cause le fait qu'on missionne et qu'on attende de nouvelles études, mais j'interrogeais sur le fait qu'on est en pleine réflexion pour un choix entre BHNS ou tramway. Je pense que nous en sommes encore là. Mais on a une conseillère déléguée au tramway, et on a embauché un chargé de mission au tramway. Il semble donc qu'il y ait déjà quelque chose qui se dessine, et aujourd'hui on n'a pas eu cette information à la suite des présentations de SYSTRA en Conseil de ville ou d'agglomération.

M. ASTORG.- (*Annecy*) Le titre de Mme DALL'AGLIO est antérieur à la présentation des études que vous avez eues. Donc le titre que porte Sandrine n'est pas préalable à ce qui va être décidé, puisque comme on vous l'a dit cela va être décidé collectivement avec les 95 délégués. C'est la première réponse.

Et par rapport à votre préambule sur l'association des entreprises, vous avez raison. Sur l'association des corps intermédiaires, vous avez raison. Et comme vous avez participé aux ateliers PDM, mais vous n'étiez peut-être pas dans cet atelier-là, il est question d'associer les partenaires et les associations. Je crois que c'est mi-septembre, je parle sous contrôle, entre mi et fin septembre. C'est déjà inscrit dans le dur. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Je voudrais juste préciser que le Comité des partenaires c'est de l'ordre législatif. De toute façon, quand bien même, soyez rassurés puisque c'est une obligation. Cela s'impose pour effectivement associer du fait du versement mobilité, pour que les entreprises puissent s'exprimer dans le cadre de l'organisation du territoire en matière de transports en commun en site propre. D'ailleurs on aurait pu, plutôt que d'appeler cela basiquement tram, puisqu'effectivement le nom n'a rien à voir, s'il faut le changer on le fera, l'appeler TCSP (Transports en Commun en Site Propre). Puisque vous avez bien vu dans les propositions de SYSTRA qu'il y a des propositions de BHNS en site propre, des propositions de tramway, forcément en site propre. Voilà, il ne faut pas s'arrêter à un mot. S'il faut le changer on le fera, ne vous inquiétez pas.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Merci.

Mme DALL'AGGLIO.- (*Annecy*) Je rappelle aussi Monsieur GRANGER, vous le savez parfaitement, que la commission Mobilité fonctionne en bonne coordination entre l'ensemble des modes de transport. Et effectivement, comme le soulignait la Présidente, la question du titre n'est pas une réelle question. La question est celle de la détermination et de la volonté de faire dans ce mandat, et de faire ensemble.

Mme LA PRESIDENTE.- Didier SARDA ?

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Sandrine, tu as aussi les camions dans ton titre ? De marchandises je crois ?

(*Rires*)

Mme DALL'AGLIO.- (*Annecy*) Je te remercie Didier. Oui, j'ai le flux de marchandises. C'est une nouvelle étape, et je ne m'interdis pas de m'intéresser aux pôles d'échanges multimodaux puisqu'il n'y a plus de P+R dans cette agglomération.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) On pourra te recycler qu'aux camions si jamais...

Mme DALL'AGLIO.- (*Annecy*) Mais des beaux camions tout neufs alors.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. En tout cas soyez rassurés, vous pouvez compter sur nous pour qu'il y ait un choix concerté, et en espérant qu'il y ait un choix car c'est important. Il y aura forcément des débats, car c'est tellement engageant et important pour l'agglomération sur les dizaines d'années à venir, que nous aurons à en parler, et j'espère *in fine* à faire un choix ensemble. Merci. Bonne soirée.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Encore une information.

Les mobilités saisonnières pour lesquelles je vous ai bassinés durant deux Conseils d'agglomération démarrent le 1^{er} juin. Vous avez sur la table au fond les premiers documents, des cartes et des horaires, sur le Vélonecy 60 minutes, sur les lignes des plages et les lignes montagne.

Et une information importante, nous vous avons écoutés en commission Mobilité. Sur les lignes 40 et 82, c'est-à-dire Pays de Fillière et Pays d'Alby, nous allons ouvrir deux rotations de cars le dimanche, alors qu'il n'y avait rien du tout.

La ligne 40 Entrelacs, départ 9 h 50 - 13 h 10, retour gare routière d'Annecy 17 h 00 - 18 h 30.

Et pour Thorens, la ligne 82, ce sera un départ à 8 h 55 – 13 h 45, et un retour gare routière d'Annecy 16 h 20 – 18 h 30.

C'est tout frais, on a travaillé ça avec la SIBRA la semaine dernière.

Et nous avons une demande des Vitrines d'Annecy que nous n'avons pas encore rencontrées, mais pour lesquelles nous avons préparé un document par rapport aux parkings périphériques qu'ils ont identifiés pour pouvoir leur donner toute l'offre de transports en commun, de cadencement, de temps de parcours. Ce document sera à destination de leurs clients. Nous les verrons courant semaine prochaine.

Donc, Pays d'Alby, Pays de Fillière, juillet-août tous les jours pour pouvoir rejoindre le centre d'Annecy, et ensuite profiter des mobilités touristiques avec un site dédié de toutes ces mobilités touristiques : mobil-été.grandannecy.fr. Vous trouverez ça dans les documents en sortant.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Fabienne DULIEGE voulait nous dire un dernier mot avant de partir.

Mme DULIEGE.- (*Saint-Félix*) Je voulais juste vous rappeler une information, les « Élus à la ferme » samedi matin à Annecy-le-Vieux, chez Aline et Cédric DUSSOLIER, au GAEC Aux douceurs de la ferme. Vous êtes attendus de 10 heures à midi pour des échanges, des ateliers, et parler d'agriculture. Bonne soirée.

M. TOE.- (*Annecy*) Madame la Présidente, juste une information à l'attention des maires. On a ouvert l'inscription pour les transports scolaires. Donc s'ils ont des informations ou des demandes en mairie, le site est ouvert et les inscriptions peuvent commencer.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Nous passerons le message demain en Conférence des Maires. Merci à toutes et à tous et rendez-vous demain pour la Conférence des Maires, ici-même.

(La séance est levée à 21 heures 22.)

La Présidente,



Frédérique LARDET.

- PJ : - Semnoz – Aide exceptionnelle du Conseil Départemental de la Haute-Savoie – Liste des dépenses retenues pour le maintien d'une activité neige / touristique.
- Affectation des résultats 2020 – Tableaux.